

Chapitre 12

ANALYSE
GENERALE DU
CORPUS
ASSOCIATIF

A PRÈS avoir étudié dans le détail le mouvement associatif au chapitre 5, nous allons à présent décrire plus précisément le cadre dans lequel nous avons œuvré en examinant comment les hypothèses **C1** à **C5** parviennent à s'appliquer au contexte associatif que nous avons connu ¹.

Dans ce chapitre nous décrirons quelques-unes des associations constituant le corpus expérimental de cette thèse (déjà évoqué au chapitre 5). Nous traiterons dans des chapitres séparés de l'association « *Media et vie sociale* » et du *Réseau X 2000*, ainsi que du rôle dévolu aux associations dans la préparation du plan « *Informatique pour tous* ».

.M1.12.1. La variété du monde associatif

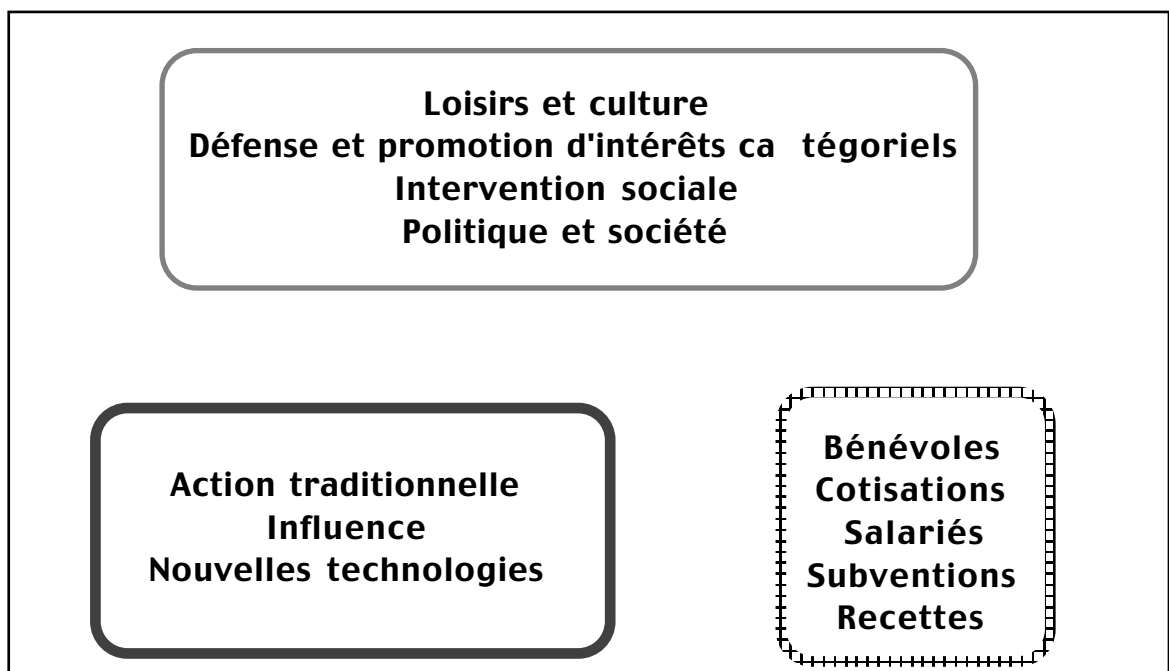
Comme nous l'avons montré au chapitre 5, la diversité des associations n'a peut-être d'égale que leur nombre. Un des premiers traits communs étant sûrement l'ignorance de cette diversité et de cette multiplicité par les associations elles-mêmes. Qu'y a-t-il de commun entre une grande fédération nationale employant des centaines de permanents salariés et la petite

¹ Ce qui ne nous empêchera pas de réexaminer nos autres hypothèses A1 à B5 s'il y a lieu.

association locale de défense ou de promotion d'un terroir, d'un patrimoine ou du folklore régional ?

Après avoir dégagé de l'œuvre d'**Albert Meister** ce qui nous semblait très directement utilisable dans notre propre problématique, nous avons été conduit à proposer une première typologie par grandes familles d'associations. En voici le résumé :

M9. Figure 12.1. Nos catégories :



Après avoir examiné sa fonctionnalité et sa « transférabilité » sur des corpus-témoins (recueillis chez différents auteurs), nous avons cherché à intégrer la *variable économique* (taille de l'association, présence ou absence de permanents salariés, etc.), ce qui nous a conduit à imaginer un tableau à deux dimensions

dans lequel les catégories générales croiseraient le critère de taille et de « *statut* »².

Mais comme nous l'avons également montré, cette représentation du monde associatif, si elle semble convenable pour une première approche, ne nous satisfait pas encore, en ce sens qu'en œuvrant sur le terrain des « nouveaux médias », ou plus précisément des « *médias innovants* », il faut disposer d'un indicateur des *médiatisations associatives*, d'où une nouvelle variable et l'obligation d'avoir recours à une représentation à trois dimensions.

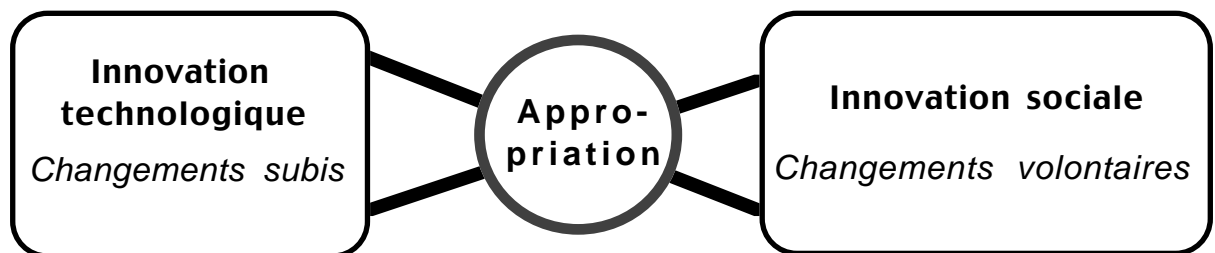
Cette nouvelle variable nous est apparue d'autant plus utile qu'elle nous doit nous permettre de mieux isoler le concept d'« *association innovante* » que nous allons tout d'abord examiner.

2 Il est implicite que nous restons dans le cadre du « *statut général* » de la loi de 1901. Les statuts auxquels nous faisons référence ici sont essentiellement ceux qui concernent la taille et le nombre de permanents salariés.

.M1.12.2. Innovation technique et innovation sociale

Il y a lieu de distinguer l'innovation technique ou technologique ³ de l'innovation sociale. Le résultat de leur interaction ne peut pratiquement jamais être prévu, tant le nombre de variables à croiser et à interpréter apparaît immense ⁴.

.M9.Figure 12.2. Innovation technique et innovation sociale :



Sur cette figure, nous avons essayé de montrer le rôle central du concept d'*appropriation*, au carrefour des innovations technologiques et sociales. La tendance lourde des premières semble bien être la voie des *changements subis* ⁵, même si ceux-

3 Ce qui renverrait une fois de plus à la discussion sur les « besoins sociaux » et sur l'origine de l'innovation scientifique et technique (cf. chapitre 2, p. 243, chapitre 3, p. 262 et chapitre 11, p. 1389).

4 On pourrait presque avancer que cette interaction est totalement indéterministe.

5 Il existe une très abondante bibliographie sur ce thème, depuis les approches « économistes » ou sociopolitiques jusqu'aux études, recherches ou témoignages des « gens du terrain » (comme la brochure « Les dégâts du progrès » de la CFDT,

ci passent par une quelconque politique contractuelle et font l'objet de négociations et de compromis plus ou moins étendus.

Inversement, la tendance lourde des secondes semble plutôt se situer du côté des *changements volontaires et négociés*, en ce sens que l'innovation sociale (le « *Changer la vie* » d'André Breton ⁶) peut déboucher sur des remises en cause importantes de l'organisation de la société, ou plutôt de ses plus intimes constituants. Il ne s'agit pas de grands mouvements de foule, mais il s'agit au contraire, le plus souvent et de plus en plus fréquemment, de mouvements modestes au départ comme à l'arrivée. L'observation en est d'autant plus difficile que l'on ne dispose d'*aucun indicateur précis de l'innovation sociale*. On se trouve en face d'éléments concrets, disjoints et possédant un fort caractère de spécificité.

Dans le domaine des médias, la situation paraît encore plus difficile à appréhender, puisque nous ne pouvons *mesurer* des résultats facilement quantifiables, comme par exemple c'est le cas du travail salarié, des horaires variables ou à la carte, ou encore du travail partiel à domicile, ou en petites unités autonomes et responsables ⁷.

Naturellement, on peut imaginer qu'une *boucle* puisse

cf. bibliographie).

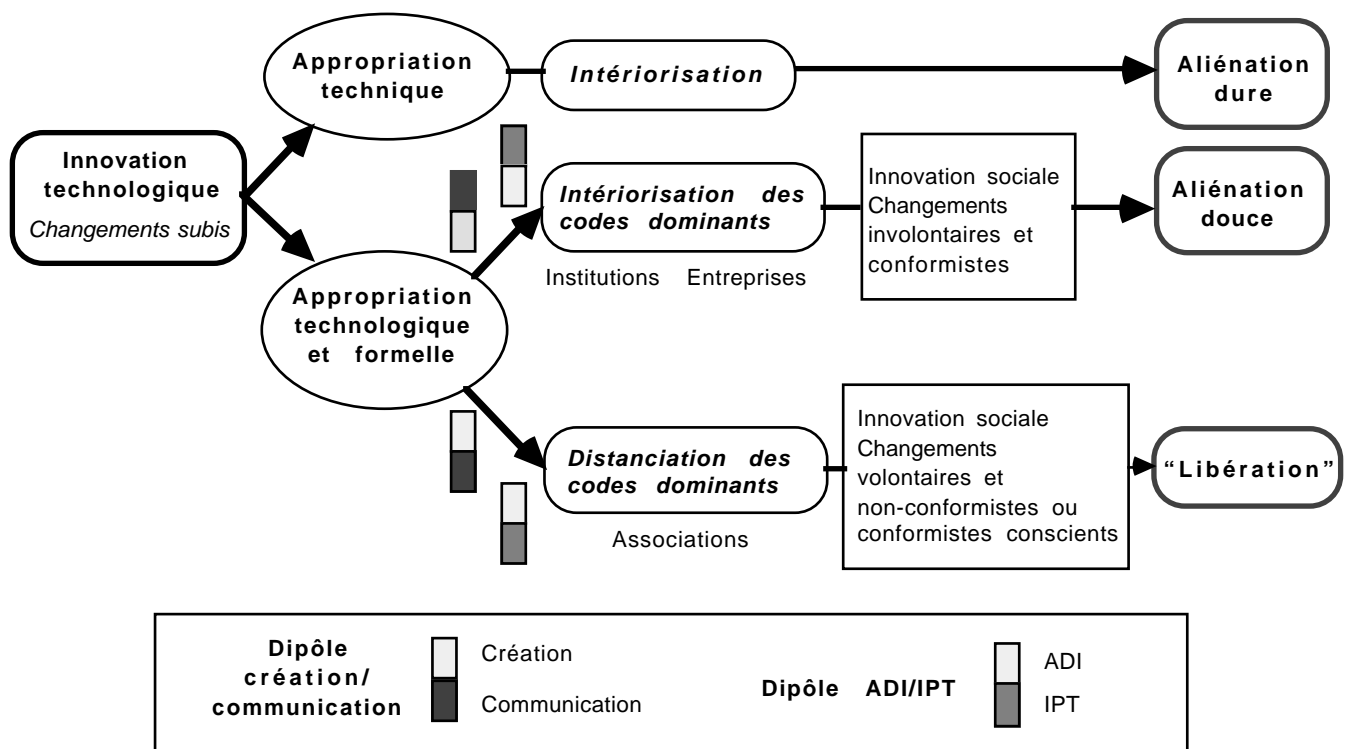
6 Dans sa dernière période. Ce slogan reste aussi celui du Parti Socialiste.

7 On peut évidemment penser aux « *cercles de qualité* » qui visent, entre autres, à favoriser une *distanciation de l'ouvrier (ou de l'employé) par rapport à son travail*, en *pensant* au futur consommateur de celui-ci. Cette distanciation serait-elle « libératrice » (au sens de Marx et de Marcuse) ou aliénante ? On pourrait répondre, en première approximation, que tout dépendrait évidemment du degré d'autonomie « toléré » ou « encouragé » par la structure de production.

s'établir entre l'innovation sociale et l'innovation technologique, celle-ci étant au service de celle-là. Nous serions alors de plain-pied dans une *société de la libération* (au sens de Marcuse).

Mais avant d'en arriver à cet « idéal lointain », il convient d'examiner plus dans le détail comment peut *fonctionner* cette appropriation ⁸.

.M9. **Figure 12.3.** Appropriation technique et appropriation sociale :



La figure ci-dessus tente de clarifier la question des innovations technologiques et sociales.

⁸ Rappelons que nous avons déjà défini en détail notre conception de l'appropriation au chapitre 6, p. 778, sqq.

Prenant pour point de départ provisoire *l'innovation technologique* et les changements que celle-ci a tendance à faire subir à ceux qui y sont exposés, nous commencerons par rappeler que face à cette innovation technologique, deux grandes stratégies peuvent cohabiter : **l'appropriation technique** et **l'appropriation technologique et formelle**.

L'appropriation technique favoriserait, selon nous, les mécanismes d'intériorisation des codes techniques dominants, ce dont notre modélisation dipolaire (**A1, A6, A7**) nous permet de rendre compte. En effet, dans ce type d'intériorisation, ce seront plutôt (en termes de tendances) les pôles **communication** et **IPT** qui seront favorisés. La primauté du pôle communication correspond assez bien aux conceptions « traditionnelles » de la formation technique et professionnelle : apprendre à se servir vite et (à peu près) bien d'une machine à laquelle on est attaché (aliéné). Dans ces processus, on tient peu compte des caractéristiques spécifiques (personnelles) des agents techniques, pas plus que de leur « talent »⁹. L'intériorisation est immédiate (non médiée, c'est-à-dire en fin de compte, non distanciée). On retrouverait alors en fin de circuit les phénomènes classiques d'aliénation « dure » (au sens de l'industrialisation du siècle dernier) et de quasi-esclavage des premières populations de la société industrielle naissante.

De nos jours, ce processus s'est considérablement com-

9 On s'en rend compte en prenant justement le négatif des argumentaires en faveur des « cercles de qualité ».

plexifié. On ne peut plus guère parler d'*intériorisation purement technique* (sauf dans certains secteurs artisanaux archétypaux, dont la crispation sur leurs traditions annonce la disparition). On doit intégrer la dimension technologique, préluant elle-même à une intériorisation formelle (au sens de la commande et du contrôle de systèmes de plus en plus complexes). De ce point de vue, et pour montrer la transférabilité de nos hypothèses, on pourrait peut-être réinterpréter le passage de l'intériorisation technique à l'intériorisation technologique *comme une première médiation* (au sens de nos chapitres théoriques), et le passage de cette intériorisation technologique à une intériorisation formelle *comme une seconde médiation*, elle-même génératrice de la distanciation dont font justement preuve les « ingénieurs » face aux objets et aux techniques ¹⁰.

En plus des effets de « blocage » sur le pôle communication, l'intériorisation technologique et formelle nous semble engendrer un égal blocage (ou un ralentissement de la rotation) du pôle IPT. Cette orientation privilégiée rend assez bien compte des méthodes didactiques, pédagogiques et cognitives imposées et instillées aux agents techniques (au sens large). *On leur demande presque de s'identifier à leur machine*. Que l'on pense au Charlot des *Temps modernes*, et plus près de nous, à certaines campagnes publicitaires dans lesquelles les machines de bureau sont souvent personnifiées ou sublimées et représentent

10 Au plan scolaire, on retrouve les argumentaires en faveur des « nouvelles formations technologiques », de la « commandes des processus », etc.

de larges terrains d'identification, de projection ou de transfert pour leurs (futurs) utilisateurs. On retrouve évidemment nos hypothèses **B3** et **B5**. Lorsqu'il ne s'agit pas d'une IPT vis-à-vis de l'objet technique lui-même, on observe alors une IPT vers les méthodes de pensée ou le comportement afférent à celui-ci ¹¹.

Ces « *ralentissements de rotation* » ¹² sur les pôles communication et IPT génèrent alors des changements involontaires, non totalement « négociés » et vont dans le sens d'un conformisme professionnel et social. En termes de tendances lourdes, ils sont plutôt secrétés par les grandes institutions, les entreprises et les grandes associations qui ont « *perdu le sens de leur existence* » (ceci pouvant être modulé par **B5**). A l'inverse du premier circuit de l'intériorisation purement technique, qui générerait une aliénation « dure », ce deuxième circuit semble favoriser plutôt une intériorisation « douce » ou « soft ». Elle correspondrait assez bien aux descriptions d'Aldous Huxley et de l'Ecole de Francfort.

11 Ceci est particulièrement frappant dans les spots des agences de travail intérimaire. On montre non seulement le travail lui-même, mais on fait sentir toute l'importance de l'environnement psychologique, du « background » des personnes montrées en exemple. Une étude serrée pourrait assez facilement mettre en évidence ce que l'on a souvent nommé les « *codes dominants* » de la société « *marchande* » (nous reprenons ces termes « standards » sans leur attribuer d'autre valeur qu'historique, et en particulier, nous sommes bien conscient qu'il datent parfois quelque peu et qu'il conviendrait de les redéfinir plus précisément).

12 Rappelons encore une fois qu'il ne s'agit que d'une modélisation théorique nous permettant de décrire la complexité apparente des phénomènes dont nous traitons ici. L'image de la rotation irrégulière des deux dipôles fondamentaux nous permet de « *justifier* » au sens mathématique, une notion aussi insaisissable que le **libre-arbitre**. De ce point de vue, la lecture (tardive par rapport à notre travail) de l'ouvrage de D. HOFSTADTER et D. DENNETT, *Vues de l'esprit*, op. cit., semble conforter notre propre approche.

Venons-en à présent à la seconde tendance, moins pessimiste peut-être, essentiellement *grâce à la rotation des dipôles*. Au cours des processus d'appropriation technologique et formelle, on peut assister à des phénomènes spontanés de **création** (bien connus de tout pédagogue ou formateur). De même, le pôle **ADI** se fait également sentir, surtout lorsque les sujets apprenants sont amenés à tenter de pré-formaliser leurs connaissances (cf. chapitre 2). Selon que le terrain sera favorisant ou non, les pôles IPT et ADI seront plus ou moins fortement activés. Et c'est dans ce dernier cas (« statistiquement » encore bien rare) que l'on pourra assister à une *distanciation* des « codes dominants », à la fois techniques et professionnels, mais aussi sociaux. C'est naturellement dans cette perspective que s'inscrira l'« *éducation médiatique* » dont nous avons déjà souvent fait état.

Il semble que **Gilbert Simondon** aille dans le même sens :

« L'homme se libère de sa situation d'être asservi par la finalité du tout en apprenant à faire de la finalité, à organiser un tout finalisé, qu'il juge et apprécie, pour n'avoir pas à subir passivement une intégration de fait... *L'homme dépasse l'asservissement en organisant consciemment la finalité...* »¹³.

Il nous est apparu que la tendance lourde de cette

13 Gilbert SIMONDON, *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier, 1958, p. 151. Passage cité par Herbert MARCUSE, in *L'homme unidimensionnel*, op. cit., p. 257. C'est nous qui soulignons.

distanciation se trouvait plutôt du côté des petits groupements « à taille humaine » et tout particulièrement des associations.

Arrivé à ce point, il nous semble que nous allons pouvoir tenter une vaste synthèse entre la troisième partie de cette thèse (théorie de la distanciation) et la quatrième partie (application au terrain privilégié des associations) et conclure au *rôle catalyseur des associations dans les processus de distanciation sociale*. Ceci allant dialectiquement de pair avec leur rôle (plus traditionnel) d'intégrateurs sociaux (activation du pôle IPT).

Mais avant de parvenir à cette synthèse, il faut encore préciser de nombreux points importants et montrer en particulier quels sont les moyens de vérification retenus.

Si cette distanciation des « codes dominants » se réalise vraiment, alors l'innovation sociale générera des changements volontaires (au sens de la démocratie)¹⁴, des attitudes non-conformistes ou « *conformistes conscientes* », et en fin de compte une « *libération* » (au sens de Marcuse)¹⁵.

Parmi toutes les associations susceptibles de se comporter en catalyseurs des processus de distanciation, nous nous attacherons particulièrement à celles qui ont recours aux médias

14 C'est-à-dire au sens où le votant reconnaît, par le simple fait de voter, qu'il peut perdre, et qu'il lui faudra alors accepter la décision majoritaire et l'intégrer (plus ou moins) à sa propre vie.

15 Naturellement, il ne s'agit là que d'approches théoriques, mais nous allons examiner par la suite quelques-unes des actions que nous avons suivies ou développées dans cette direction.

innovants, tout en conservant un échantillon d'associations traditionnelles. Nous chercherons de la sorte à isoler les caractéristiques distanciatrices et identificatrices/ intégratrices des unes et des autres.

.M1.12.3. Des médias innovants aux associations innovantes

Un premier survol de la question pourrait faire croire que n'auront droit à l'épithète d'« *innovantes* » que les associations qui pratiquent ou font pratiquer un quelconque des médias considérés eux-mêmes comme « *innovants* »¹⁶. Les associations traitant d'audiovisuel ou les clubs informatiques seraient donc, *par nature*, des espaces innovants de la vie sociale. Nous montrerons qu'il n'en est rien et qu'il n'existe aucune relation simpliste de cause à effet entre l'innovation technologique et l'innovation sociale. Le média innovant ne déclenche pas à lui seul l'innovation sociale (ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il ne joue aucun rôle dans son évolution, bien au

16 Le terme d'*innovation* (sociale) a été très employé dans le secteur socio-culturel et éducatif. Rappelons que la notion de *média innovant* a été étudiée dans la troisième partie à l'aide de la modélisation dipolaire (création/communication et auto-distanciation immanente-Identification/ projection/transfert). Nous avons montré que les hypothèses théoriques semblaient susceptibles de rendre compte des questions classiques sur la « *neutralité* » (ou l'absence de neutralité) des technologies. Ainsi, la « *rotation* » (non-régulière) des deux dipôles fondamentaux, alliée aux possibilités technologiques intrinsèques (mesurées en termes de facilité d'appropriation, de convivialité, de coût) a permis de décrire assez facilement les **potentiels créateurs** et par conséquent « innovants » des nouveaux médias (chapitre 4.1). Leur « appropriation » résultant d'une combinatoire entre les « **profils** distanciateurs et identificateurs des individus » (chapitre 7.9) et les **potentiels** distanciateurs et identificateurs des médias (chapitre 8.11).

contraire ¹⁷).

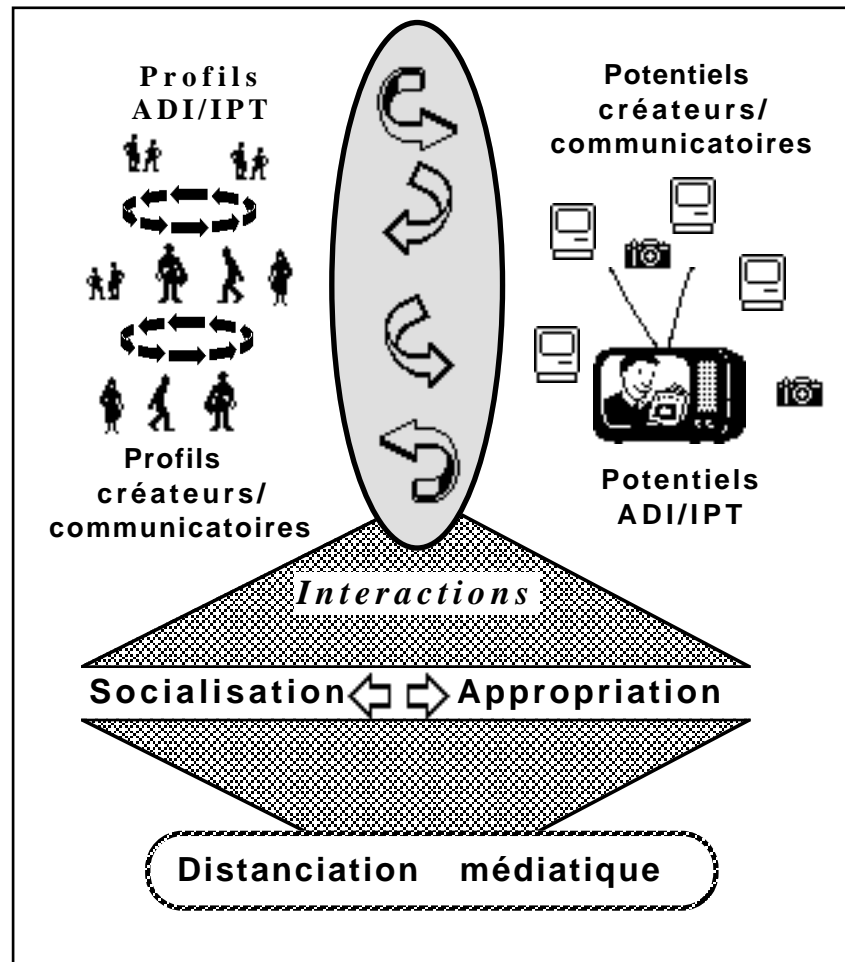
On pourrait tirer comme première conséquence des chapitres 7 et 8, que la « *rencontre* » (fortuite ou organisée) entre un média innovant et un groupe associatif (déclaré ou non) déclenche un très grand nombre d'effets dont la plupart peuvent être décrits par les interactions des **profils ADI/IPT** des individus (chapitre 7) et les **potentiels** du média (chapitre 8) ¹⁸. Selon les cas, cette interaction des potentiels débouchera sur une « *appropriation* » ou une « *aliénation* ». Cette approche « groupale » de l'appropriation technologique recadrerait les processus individuels d'usage du média *en médiant celui-ci au sein du groupe*, ce qui générerait une distanciation critique puis dialectique plus importante, et partant, une « *socialisation médiatique* » ou une « *sur-socialisation* » peut-être plus efficace que les socialisations traditionnelles, et en tout cas, mieux adapté aux enjeux ¹⁹.

17 Nous reprendrons cette discussion au chapitre 15.3 dans « les réseaux et les liens sociaux ». Bornons-nous à avancer que l'innovation technologique peut jouer un « *anti-rôle* » en empêchant, dans certains cas, l'éclosion de l'innovation sociale. Si elle n'agit pas en facteur déclenchant, elle peut agir en facteur inhibant. C'est aussi ce que nous voulions éviter lors de la préparation du plan « Informatique pour tous » (chapitre 16).

18 Nous avons collecté de nombreuses observations à ce sujet, notamment lors de sessions de formation à l'audiovisuel ou à l'informatique.

19 On retrouverait là notre proposition du chapitre 6 : « *en se distanciant on se socialise et en se socialisant on se distancie* ».

.M9. **Figure 12.4.** Profils et potentiels ADI/IPT des individus et des médias :

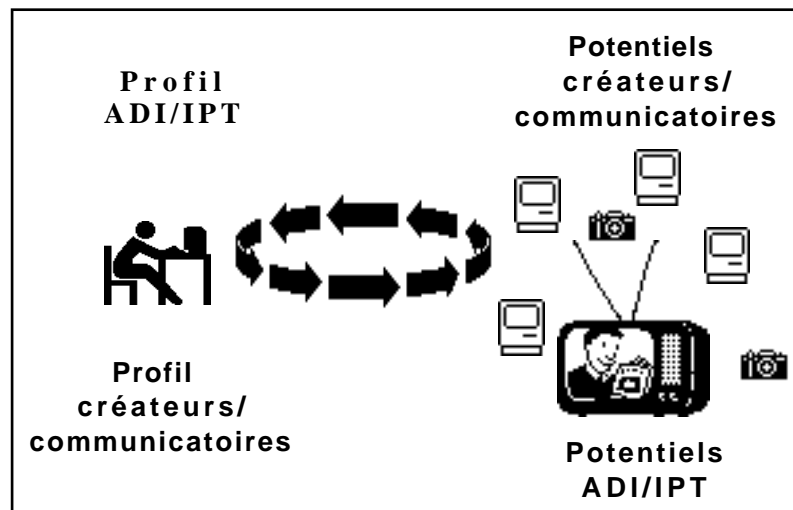


Ce schéma tente de montrer que le jeu des interactions des **profils identificateurs et distanciateurs** au sein du groupe va générer une *première médiation*, conformément au cadre théorique général dressé dans la troisième partie (flèches circulaires horizontales). De la « confrontation » avec les **potentiels** identificateurs et distanciateurs des médias (symbolisée au centre par un groupe de quatre flèches), va surgir une *seconde médiation* (en l'occurrence une *médiatisation*

puisqu'elle recoure à des médias artificiels). De la sorte, on pourra assister à la genèse de la distanciation médiatique, dépassant (transcendant ?) la simple distanciation critique individuelle ²⁰.

On retrouvera, au niveau de l'ensemble de la société, une partie de ce schéma à la figure C-6 de la conclusion générale (en considérant alors les associations et les groupes de petite taille comme des *intégrateurs/distanciateurs sociaux*). C'est évidemment en fonction de ce cadre théorique que nous avons articulé (dialectisé) notre action vis-à-vis des médias ²¹.

²⁰ Dans le cas d'un usage exclusivement individuel, la seconde médiation (médiation) s'enclenchera plus difficilement, en raison du « poids » de l'IPT, non contrebalancé par la médiation groupale, agissant alors comme catalyseur. C'est ce que l'on peut visualiser sur le schéma ci-dessous :



Au stade caricatural, on observera le « hacker » avec une forte IPT (cf. chapitre 10 ou disquette d'accompagnement avec les profils du type « projeté-dominant » ou « distancié élitiste ») et une forte distanciation critique, mais une faible socialisation.

²¹ En particulier notre « combat » pour des réseaux informatiques « horizontaux » et « conviviaux » lors de la préparation du futur plan « Informatique pour tous » en 1984/85 (cf. chapitre 16).

Un média classé comme peu innovant a priori, telle la **diapositive** ²², peut se révéler un puissant déclencheur d'innovation médiatique et sociale en structurant le groupe de réalisation audiovisuelle, et en conduisant chacun de ses participants à augmenter ses potentiels de distanciation médiatique ²³, ce qui constitue selon nous un objectif éducatif et social prioritaire dans une société médiatisée.

En revanche, un média classé comme fortement innovant comme la **vidéo** peut se révéler, au moins dans un premier temps ²⁴ vivement conformiste (donc anti-innovant). Il en existe des quantités d'exemples, portant notamment sur la reproduction quasi-automatique des codes et des langages « dominants » du média télévisuel. Notre appareil théorique et conceptuel permet alors de réinterpréter ces faits en montrant que les dipôles des stagiaires s'orientent prioritairement vers leurs pôles Identification/projection/ transfert.

Ainsi, il ressort de ce bref rappel qu'il n'y a aucune causalité linéaire entre les médias réputés innovants et les associations qui le seraient aussi. Il faut donc réexaminer l'origine du concept

22 Rappelons que nous avons en effet classé celle-ci (et plus généralement l'image fixe) comme un média autonome (cf. chapitres 2 et 4).

23 Après avoir participé à un stage de diaporama, et avoir découvert quelques-unes des modalités du discours audiovisuel (ou de sa rhétorique), les stagiaires pouvaient voir « d'un autre œil » n'importe quel autre spectacle, en particulier cinématographique. C'était le but ultime de l'opération « JTA » (Jeune Téléspectateur Actif), mais sans pratique personnelle des outils de création, c'est-à-dire en bloquant le dipôle sur la partie communicatoire, on empêchait le développement simultané de l'auto-distanciation immanente.

24 Rarement suivi d'un second qui pourrait permettre d'apporter des correctifs.

d'innovation appliqué aux associations.

Dans les discours des chercheurs et des praticiens de l'animation culturelle, l'innovation revêt un sens bien particulier : celui d'**innovation sociale**, ce qui ne fait que compliquer notre question initiale, laquelle deviendrait alors : *pourquoi et comment les médias innovants peuvent-ils déclencher l'innovation sociale* ²⁵ ?

Nonobstant l'utilité ou les justifications de l'innovation sociale, cette question renvoie bien évidemment à la légitimité de toutes les démarches d'appropriation des médias. En effet, ainsi que nous l'avons examiné au chapitre 7, il convient de se demander : « *s'approprier les médias pour quoi faire ?...* ». Comme nous l'avons souvent observé et combattu, les logiques de l'appropriation sociale ne se réfèrent pas, dans la majorité des cas, à la moindre finalité éducative, politique ou sociale (voire philosophique). Elles répondent le plus souvent à la croyance (naïve ou irréfléchie) des *besoins sociaux* (nécessairement diffus ou cachés ²⁶) qu'il conviendrait de satisfaire le mieux possible par des politique incitatives développant l'« acceptabilité sociale » des nouvelles technologies. Cette tendance est très nette dans les institutions. Elle se révèle également fréquente dans les associations, en particulier celles du secteur socio-culturel.

25 On pourra remarquer que cet intitulé correspond assez exactement à des titres de recherches menées par exemple à l'INRP sur l'individualisation des formations et des apprentissages.

26 Presque au sens nietzschéen...

A chaque occasion qui nous fut donnée d'intervenir sur une opération de médiatisation, nous recourûmes sans exception à la batterie de finalités que nous avons exposées au chapitre 10 afin de replacer la « théorie » de l'appropriation sociale dans un ensemble qui nous semblait plus cohérent et plus « *socialement ou politiquement utile* »²⁷ (au sens propre du mot « *politique* »).

.M1.12.4. Un corpus associatif complexe

Ainsi qu'il a été annoncé au chapitre 5, nous avons choisi d'opérer *avec notre propre corpus associatif* (en ce sens qu'il s'agit évidemment d'associations que nous connaissons « de l'intérieur », au moins pour la plupart d'entre elles). Naturellement, à titre de « vérification expérimentale », nous nous sommes entraîné à construire plusieurs autres caryotypes

27 On pourra remarquer, une fois de plus, la très forte auto-référence du concept central de distanciation (dialectique) en ce sens que pour se fixer des finalités générales par rapport à des opérations en cours ou projetées et ne visant qu'à développer cette « appropriation sociale », il aurait fallu (et il faudrait) que les décideurs des opérations en question soient à même de s'en distancier temporairement, d'acquérir sur elles un regard critique (ou dialectique). Au cœur de l'action, il est vrai qu'il est difficile, voire impossible de s'auto-distancier. Mais ceci ne devrait pas empêcher que dans les moments plus « calmes », moins « stressants », l'auto-interrogation sur le « *pourquoi et le comment* » ne se déclenche et se traduise par une prise de recul critique, de distance sur l'action (l'alpiniste ne s'introspecte sûrement pas dans les moments dangereux de son ascension, mais, lorsqu'il est arrivé au sommet, il peut prendre de la *distance* par rapport à lui-même et aux autres). Peut-être pourrait-on réinterpréter ainsi le sentiment éprouvé par certains d'entre-eux (Frison-Roche ou d'autres). Cf. Douglas HOFSTADTER et Daniel DENNETT, *Vues de l'Esprit*, Paris, InterEditions, 1987.

associatifs ²⁸ dont on trouvera quelques exemples variés à l'annexe E-9.

.M9.Figure 12.5 (page suivante). Descriptif sommaire des associations décrites dans cette section :

Outre les noms et les descriptifs sommaires, nous avons indiqué en colonne 5 les associations que nous comptons réétudier par la suite. La colonne 4 indique le statut (association déclarée = “**as**”, groupe non déclaré = “**gr**”). A titre comparatif nous avons donné une indication sur le nombre d'adhérents (bien que, rappelons-le, ce critère ne soit pas obligatoirement une mesure fiable de l'influence réelle ²⁹). De même, nous avons indiqué si nous avons exercé des mandats électifs (colonne « mandats »).

Pour maîtriser une telle quantité de données, nous avons montré au chapitre 5 qu'il fallait croiser trois catégories de critères, ce que nous allons réexaminer en faisant varier les importances relatives de ceux-ci.

28 Nous pouvons évidemment envisager de généraliser ces démarches et de les « *interfacer* » avec des méthodes de mesure de profils psychologiques et sociaux.

29 Des sociétés « secrètes » aux réseaux d'« anciens », on trouve autant d'exemples que l'on pourrait souhaiter.

Association	Effectif	Mandats		Etudié	Descriptif sommaire
		Nb	genre		
ADACOM	50	5	as	oui	Développement du court-métrage
Amis des VANS	150		as	non	Société de sauvegarde et de découverte d'un terroir
Amis du cinéma populaire	10000		as		Association culturelle de cinéphiles
ASCA/ECPA	400		as	non	Amicale "d'anciens" de l'ECPA (Etablissement de Cinéma et de Photo des armées)
Association VIVALDI	100		as	oui	Association de pratique du violon par de très jeunes enfants
Automobile-club	200000		as	non	Associations du genre "Touring Club de France"
Bibliologie et Schématisation	200		as		SBS. Société savante
CETEC	50	1	as	non	Association de formation pour la jeunesse (Min. Jeunesse et Sports)
CLUB APPLE/Calvacom	2000	1	as	oui	Club des possesseurs de matériel Apple
CLUB POLIT.	700	1	gr	oui	Petit groupe de réflexion (non affilié à un parti)
CNAC et ass. similaires	5000		as	non	Amis du CNAC (Centre Pompidou)
CTL	200		as	non	Association de connaissance et de sauvegarde des Cévennes (Terre de Lumière)
EPI	7000		as	oui	Enseignement public et informatique
ESP. DEMAIN	5000		as	oui	Association de défense de l'environnement (comme le National Trust)
FEDERATION syndicale	500000		as	non	Fédération de l'Education Nationale
GENS D'IMAGES	100		as	non	Associations de spécialistes de l'image
GPLI	50	1	as	oui	Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (Min. du Travail et interministériel)
Groupe CNDP	10	2	gr	oui	Mini-groupe de travail constitué autour d'une équipe du CNDP (fonctionnement associatif)
Groupe INRP	10	2	gr	oui	Mini-groupe de travail constitué autour d'une équipe d'enseignants de l'INRP
Groupe MEDIAS	10	2	gr	oui	Mini-groupe de travail constitué de militants d'un club de réflexion politique
ICS	30	1	as	oui	Institut de cinéma scientifique (fondé par Jean Painlevé)
LOCATAIRES	10	2	gr	non	Association de "défense des locataires d'un immeuble"
MGEN	1000000		as	non	Mutuelle Générale de l'Education Nationale
MPA	50	3	as	non	Association départementale de défense des maisons rurales
MPF	5000	3	as	oui	Association nationale de défense des maisons rurales
MVS	100	3	as	oui	Média et Vie Sociale : Comprendre et maîtriser les médias électroniques
NAT. TRUST	1000000		as	non	Association britannique de protection des sites et de défense de l'environnement
Parents d'élèves	100	2	as	non	Association de parents d'élèves

Association	Effectif	Mandats		Etudié	Descriptif sommaire
		Nb	genre		
PEP	50	3	as	oui	Association des Pupilles de l'Enseignement Public (envoyant des enfants en centres de vacances)
PONT	20		as	non	Groupe de réflexion et association de formation aux nouvelles technologies de la communication
SGDL	2000		as	non	Société des Gens de Lettres et des Auteurs Multi-médias
SIC	300		as	non	Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication
SUNIST ("JournalRevue")	50		gr	oui	Groupe de recherche sur la télématique universitaire, ses usages et ses effets (sur le serveur SUNIST)
SYNDICAT	300000	2	as	oui	Syndicat National des Instituteurs (SNI-Pegc)
TELEM SYND	30	3	gr	oui	Groupe de recherche sur l'utilisation de la télématique dans la décision syndicale et politique
THEATRE	5000		as	non	Associations de réservation de places (genre Alpha-Fnac)
VMF	120000		as	non	Vieilles Maisons Françaises. Association des propriétaires de châteaux ou de gentilhomnières
X2000	150		as	oui	Association de promotion de l'informatique (ADI et Min. de l'Industrie)
Moyennes	83261	2		18 associations étudiées (sur 38)	

.M2.12.4.1. Une seule solution - Les représentations à 3 dimensions

Nous avons montré au chapitre 5 l'intérêt d'un tel type de représentation (voir aussi l'annexe E-8). Rappelons que nous avons affecté chacun des critères de coefficients distincts, et que nous les avons reportés sur trois axes ³⁰ :

Action (degré d'innovation médiatique)

Fonctionnement (des bénévoles aux salariés)

Domaines (loisirs, affinités, union de défense d'intérêts)

³⁰ Nous nous étions inspiré de la typologie d'Albert MEISTER, dans ses deux ouvrages : *Vers une sociologie des associations* et *La participation dans les associations*, op. cit.

catégoriels, union de défense de la profession, entraide).

On trouvera à la figure 12.6. un exemple des codages que nous avons employés afin de réduire la dispersion des points obtenus. Comme dans toute série de ce genre, il faut prendre un parti quant à un ordonnancement des axes. Ce que nous avons fait à l'aide d'une batterie de coefficients.

On peut par exemple choisir de rapprocher de l'origine du repère tridimensionnel les associations qui pratiquent les nouvelles technologies à titre bénévole et qui se préoccupent d'action politique en première dominante de leurs activités. Au contraire, toutes choses égales, il est possible de regrouper vers l'origine les associations totalement subventionnées (genre « laboratoire d'idées »). On peut aussi choisir un regroupement central pour les associations qui œuvrent dans les loisirs ou la défense d'intérêts catégoriels, avec des bénévoles et conservent une activité ultra-traditionnelle (sans utilisation de technologies modernes).

On pourra lire sur le haut du tableau les différents coefficients choisis. En voici un extrait :

.M9. Figure 12.6. Choix des coefficients :

		DOMAINES D'ACTIVITE				MAX	ACTION			MAX	FONCTIONNEMENT				MAX
Associations	Lien	Effectif	Pol/	Inte/	Déf/	Loisir	NT	milit	influ		Béné	Salar	cot	sub	
			10	20	30	40		10	20	30		10	20	30	40

Dans cette version, nous avons choisi une progression très régulière en ce qui concerne les **domaines d'activité**. Nous partons de la catégorie « *Politique/société* » (Pol/), affectée d'un **coefficient** 10 pour figurer en premier sur l'axe des domaines d'activité. Ensuite, on a un coefficient de 20 pour l'intervention sociale (Inter), 30 pour la Défense-promotion d'intérêts catégoriels (Déf/) et 40 pour les loisirs (Loisir). L'ordre inverse (et les calculs afférents) pourraient être très facilement obtenu en intervertissant ces coefficients. La totalisation péréquée est indiquée dans la colonne « MAX ».

On voit que pour les **actions**, nous avons utilisé la même méthode : coefficient 10 pour les « *Nouvelles Technologies* » (NT), 20 pour l'activité militante classique (milit) et 30 pour les relations d'influence (influ). Si on le jugeait utile, on pourrait très facilement attribuer des coefficients égaux à ces deux modes d'action associative (non exclusifs l'un de l'autre évidemment, cf. plus bas). « MAX » désigne aussi la colonne des totalisations.

On trouvera le même principe en ce qui concerne les modes de **financement/fonctionnement** : 10 pour le cas où les bénévoles sont largement majoritaires (Béné), 20 pour la situation contraire (Salar). Nous avons choisi de différencier aussi les revenus des cotisations (cot) de ceux des subventions

(sub)(afin de montrer le degré d'indépendance financière. Naturellement, dans ce cas comme dans les autres, on peut à tout moment modifier tous ces paramètres.

En liaison avec ce que nous verrons au paragraphe suivant sur les participations poly-associatives, nous avons également fait figurer le nombre de « *liens* » de chacune de ces associations avec nos quatre catégories (en réutilisant le même tableau de codage).

On remarquera enfin que nous nous sommes donné la possibilité de coder les rubriques par un choix à trois niveaux (en principe *constant*, contrairement aux coefficients ci-dessus) :

.M9. **Figure 12.7.** Choix des déterminants :

		DOMAINES D'ACTIVITE						MAX	ACTION			MAX	FONCTIONNEMENT				MAX
Associations	Lien	Effectif	Pol/	Inte/	Déf/	Loisir		NT	milit	influ		Béné	Salari	cot	sub		
			10	20	30	40		10	20	30		10	20	30	40		
ADACOM	3	50	1	0	2	1	110	1	2	1	80	2	0	2	0	80	

Comme on le voit sur cet extrait, l'« **ADACOM** »³¹ a été classée comme une association dont la dominante est « *Défense/promotion d'intérêts catégoriels* » (classement égal à « **2** »). Mais comme de plus, elle possède deux sous-dominantes (« *Loisirs/culture* » et « *Politique/société* ») ces deux dernières ont été codées avec la valeur « **1** ».

31 Il s'agit d'une association de Défense et de promotion du cinéma de court métrage, créée en 1977 et sur laquelle nous reviendrons au chapitre 17.

La totalisation est effectuée compte tenu des coefficients choisis. On a $(10X1) + (20X0) + (30X2) + (40X1) = \underline{110}$.

De même avec les **moyens d'action** : dominante militante (2), sous-dominante influence et nouvelle technologie (1 pour chaque rubrique, ce qui apparaîtra logique puisqu'il s'agit d'une associations s'occupant de cinéma).

Soit $(10X1) + (20X2) + (30X1) = \underline{80}$.

On peut constater qu'elle ne possède aucun salarié (0) et ne reçoit aucune subvention (0). Elle vit par ses bénévoles (2) et les cotisations de ses membres (2).

On a $(10X2) + (20X0) + (30X2) + (40X0) = \underline{80}$.

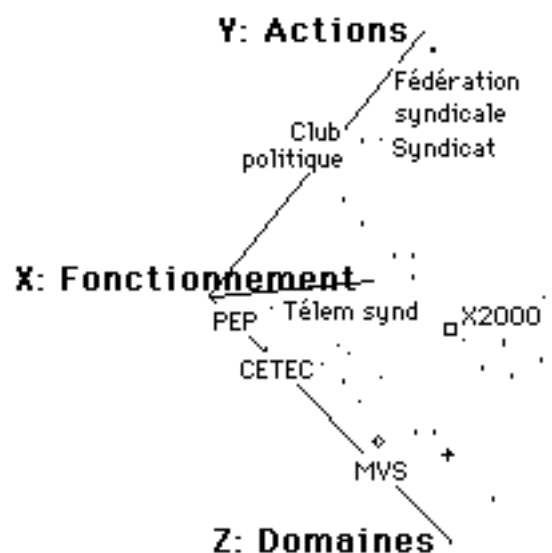
Voici à présent un tableau de codage complet avec des coefficients différents (on en trouvera d'autres exemples, présentant de nouveaux coefficients à l'annexe E-9).

M9.Figure 12.8. Tableau de codage des dominantes et des sous-dominantes :

Associations	Lien	DOMAINES D'ACTIVITE					MAX	ACTION			MAX	FONCTIONNEMENT				MAX
		Effectif	Pol/10	Inte/20	Déf/30	Loisir/40		NT/10	milit/20	influ/30		Béné/10	Salari/20	coti/30	sub/40	
ADACOM	3	50	1	0	2	1	110	1	2	1	80	2	0	2	0	80
Amis des VANS	1	100	0	0	0	2	80	0	1	0	20	2	0	2	0	80
Amis du cinéma po	2	1000	1	0	0	2	90	1	1	0	30	2	1	2	0	100
ASCA/ECPA	2	400	0	0	2	1	100	0	0	1	30	2	0	2	0	80
Association de viol	1	150	0	0	0	2	80	0	2	1	70	2	2	2	0	120
Automobile-club	2	200000	0	0	2	0	60	0	0	1	30	1	2	1	0	80
Bibliologie et Sché	1	50	0	0	2	0	60	1	0	0	10	2	0	2	0	80
CETEC	2	50	0	2	1	0	70	1	0	0	10	0	2	0	2	120
CLUB APPLE/Calva	2	5000	0	0	2	1	100	2	1	0	40	1	2	0	2	130
CLUB POLIT.	1	700	2	0	0	0	20	0	2	1	70	2	0	2	0	80
CNAC	1	50000	0	0	0	2	80	0	0	1	30	0	2	1	1	110
CTL	3	100	0	1	1	2	130	0	1	0	20	2	0	2	0	80
EPI	3	3000	1	0	2	1	110	2	1	0	40	2	1	2	0	100
ESP. DEMAIN	2	10000	2	1	0	0	40	1	1	0	30	2	1	2	0	100
FEDERATION syndi	1	500000	2	0	0	0	20	0	1	2	80	1	2	2	0	110
GENS D'IMAGES	2	400	0	0	2	1	100	1	0	1	40	2	0	2	0	80
GPLI	2	120	1	2	0	0	50	1	0	1	40	1	2		2	130
Groupe CNDP	3	12	1	2	0	1	90	2	1	0	40	0	2	2	0	100
Groupe INRP	3	8	1	2	0	1	90	2	1	0	40	2	0	2	0	80
Groupe MEDIAS	2	10	2	1	0	0	40	1	1	0	30	2	0	2	0	80
ICS	3	50	0	2	1	1	110	1	0	0	10	1	2	0	1	90
LOCATAIRES	1	10	0	0	2	0	60	0	0	1	30	2	0	2	0	80
MPA	2	50	0	1	2	0	80	0	1	0	20	2	0	2	0	80
MPF	2	5000	0	1	2	0	80	0	1	0	20	2	1	2	1	140
Mutuelles	3	1000000	1	2	1	0	80	0	0	1	30	1	2	2	0	110
MVS	4	100	1	2	1	1	120	1	0	0	10	1	2	0	2	130
NAT. TRUST	3	1000000	1	1	0	2	110	0	0	1	30	1	2	2	0	110
Parents d'élèves	1	8	0	0	2	0	60	0	1	0	20	2	0	2	0	80
PEP	1	200	0	2	0	0	40	1	0	0	10	1	2	0	2	130
PONT	2	50	0	2	0	1	80	1	0	0	10	2	1	0	1	80
SGDL	1	5000	0	0	2	0	60	0	0	1	30	1	2	1	0	80
SIC	1	300	0	0	2	0	60	0	0	1	30	2	0	2	0	80
SUNIST	1	50	0	2	0	0	40	2	0	0	20	1	2		2	130
SYNDICAT	1	300000	2	0	0	0	20	0	2	1	70	1	2	2	0	110
TELEM SYND	2	15	1	2	0	0	50	2	0	0	20	2	1	0	1	80
THEATRE	1	5000	0	0	0	2	80	0	0	1	30	0	2	0	1	80
VMF	2	120000	2	0	1	0	50	0	0	1	30	1	2	2	0	110
X2000	4	500	1	2	1	1	120	2	0	1	50	0	2	0	2	120

Nous avons ensuite réalisé le transfert des calculs effectués sur tableur vers un logiciel approprié (mais encore imparfait) permettant d'obtenir des représentations en trois dimensions, dont nous ne donnerons hélas ici que des « photos » en deux dimensions ³².

M9. Figure 12.9. Corpus associatif vu en trois dimensions (1) :



En comparant cette figure avec celles que nous avons déjà fait figurer au chapitre 5, une étude fine ferait voir les ressemblances et les divergences en fonction des modes de

³² Ces représentations ressemblent à celles données dans les figures 5.20 à 5.22 du chapitre 5, mais en fait, les choix d'affectations des critères sur les axes ne sont pas les mêmes, ainsi qu'il a été dit plus haut. De plus, nous n'avons pas fait apparaître les mêmes associations (sauf celles qui ont une importance stratégique dans l'étude générale).

codage et des choix d'échelles de représentation.

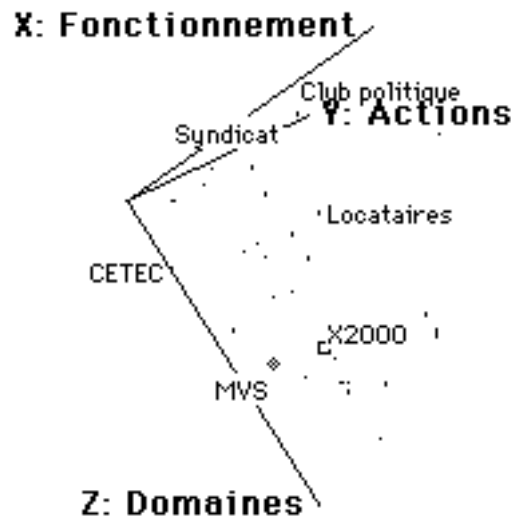
On repère très bien par exemple les associations « *politiques* » traditionnelles qui ne recourent pas aux nouveaux médias (Syndicat, Fédération syndicale, club politique...).

De même, les associations s'occupant d'informatique ou plus généralement de médias, comme Media et vie sociale ou le réseau X2000, se trouvent se trouvent moins « engagées » sur l'axe des actions, mais semble-t-il, assez loin sur l'axe du fonctionnement.

Enfin les **PEP**, le **CETEC** et le groupe de **Télématique syndicale** qui œuvrent sur les mêmes médias (ou qui les utilisent de façon innovante) se retrouvent beaucoup plus près de l'origine du repère, conformément à nos attentes.

La figure suivante présente la même situation associative, mais vue sous un autre angle (en utilisant les possibilités du logiciel spécialisé déjà cité).

.M9. **Figure 12.10.** Corpus associatif vu en trois dimensions
(2)



On repère mieux ainsi la proximité de Media et vie sociale et de X2000 employant toutes deux des salariés et vivant de subventions. Le CETEC se retrouve près de l'origine. A titre indicatif, nous avons fait figurer une association très traditionnelle : *un groupe de défense de locataires* (!). On voit assez bien sa position, relativement éloignée de l'origine des axes (moyens traditionnels, bénévoles, cotisations, défense et promotion d'intérêts catégoriels ³³).

Naturellement, outre son aspect de « *diagnostic du caryotype associatif* », cette méthode devrait prendre tout son intérêt avec des regroupements plus importants (plusieurs centaines ou

³³ Cette méthode apparaît tellement souple qu'il serait parfaitement possible de faire surgir « au milieu » du repère certaines associations possédant des caractéristiques bien précises.

milliers d'associations). On pourrait ainsi obtenir des indications précieuses par régions, par profils socio-culturels, etc ³⁴.

.M2.12.4.2. Notre typologie réduite à 2 dimensions - Les sociogrammes associatifs.

Comme nous l'avions signalé au chapitre 5, nous avons dû trouver une représentation à deux dimensions qui ne perde pas trop d'informations par rapport à son homologue 3D (tridimensionnelle).

C'est pourquoi nous avons proposé la construction de **caryotypes associatifs**, réalisés à partir d'un autre logiciel spécialisé de gestion graphique ³⁵.

Ce nouvel outil a permis de mettre en évidence plusieurs nouveaux facteurs de différenciation des associations. Au chapitre 5, nous avons dégagé une première série de regroupements visuels portant sur les grandes catégories ainsi qu'une première mise en évidence des classements polycatégoriels (en usant du concept de dominantes et de sous-dominantes que nous avons rappelé au paragraphe précédent). Nous avons ainsi

34 Et à condition de disposer de versions plus performantes du logiciel que nous avons utilisé.

35 En fait un peu « détourné » par nos soins de ses premières fonctions. La question des fichiers graphiques se trouve en pleine évolution (ou révolution), notamment avec le nouveau concept d'« *Hypercard* », nettement plus puissant que « *File-vision* » que nous avons utilisé ici (cf. annexe E-9, et chapitre 5).

pu montrer facilement que seules les associations Media et vie sociale et X2000 se trouvaient posséder quatre sous-dominantes.

La figure 5.26 (p. 579) montrait déjà les différentes rubriques utilisées ici.

En effet, pour simplifier la saisie, nous avons réduit la rubrique « **modes d'action** » à une seule sous-rubrique : « *Activités nouveaux médias* » et celle sur les « **modes de fonctionnement/financement** » à seulement deux sous-rubriques : « *Bénévoles* » et « *Salariés* » (en négligeant provisoirement « cotisations/ subventions »³⁶).

Revoici la liste des rubriques des fiches de saisie :

³⁶ Rappelons que cette simplification nous a été en partie imposée par l'impossibilité de transférer les données entre le tableur *Excel* (sur lequel sont faits tous les calculs) et le gestionnaire de fichiers graphiques *Filevision*).

.M9.Figure 12.11. Typologie simplifiée :

<i>NOM</i>	
Polit/Société	1
Interv. Sociale	2
Défense/Promo	1
Loisirs/Culture	1
Activ n. médias	1
Bénévoles	1
Salariés	2
Membres	100

Dans ce chapitre, nous allons montrer quelques regroupements supplémentaires, portant notamment sur la mise en évidence de la multiparticipation, des appartenances polycatégorielles et du polyfonctionnalisme associatif.

.M3.1. Le polyfonctionnalisme des associations

Malgré la diminution du nombre de sous-rubriques et l'abandon de la représentation en trois dimensions, nous pouvons tenter de donner une description aussi précise et efficace que possible de la complexité associative, notamment dans le cas d'un poly-associationnisme développé ³⁷.

³⁷ Rappelons que l'on trouvera à l'annexe E-9 le détail des méthodes employées, et nous nous contentons ici de montrer quelques-uns des principaux résultats.

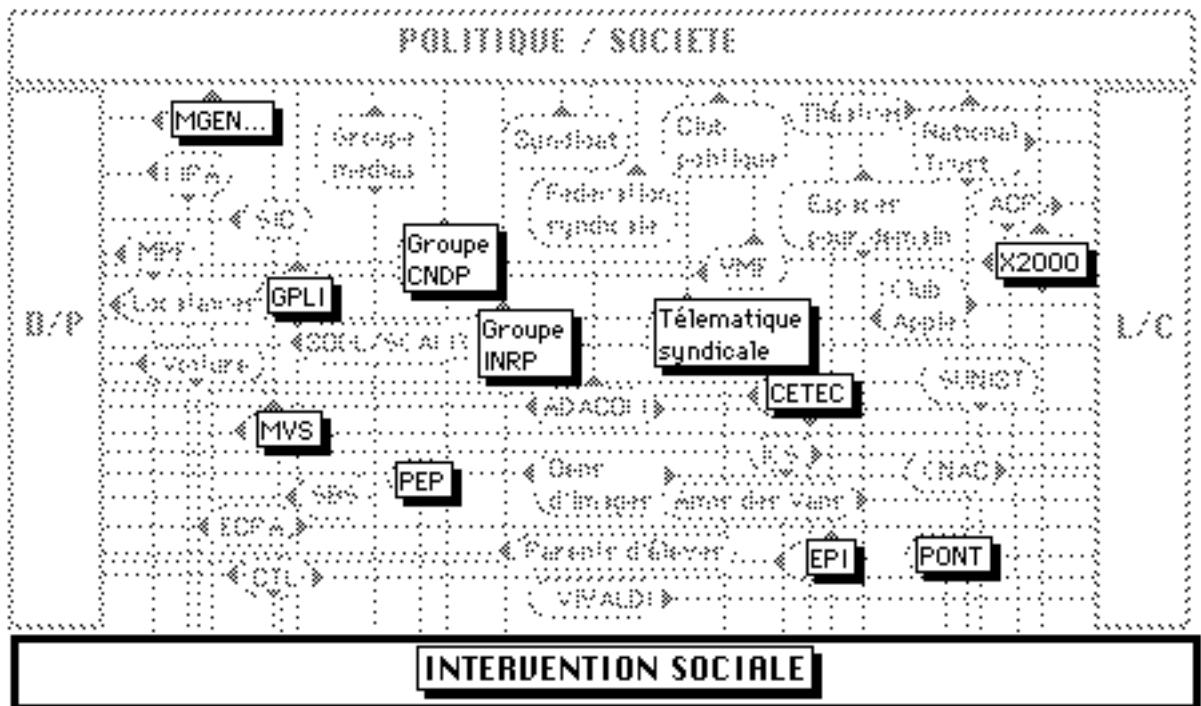
Comme on peut le constater ci-dessus, la plupart des associations du corpus sont souvent polyfonctionnelles. Ainsi le « *Groupe médias* », logiquement rattaché à « *Politique et société* » a-t-il aussi une place en « *Intervention sociale* ».

Dans un tout autre domaine, le « *National Trust* »³⁸, naturellement absent des associations se rattachant à la catégorie « *Politique et société* » peut tout de même y apparaître (grâce aux sous-dominantes). Il en est de même du GPLI ou de la MGEN (!), et plus généralement de toutes les associations désireuses de faire évoluer la législation.

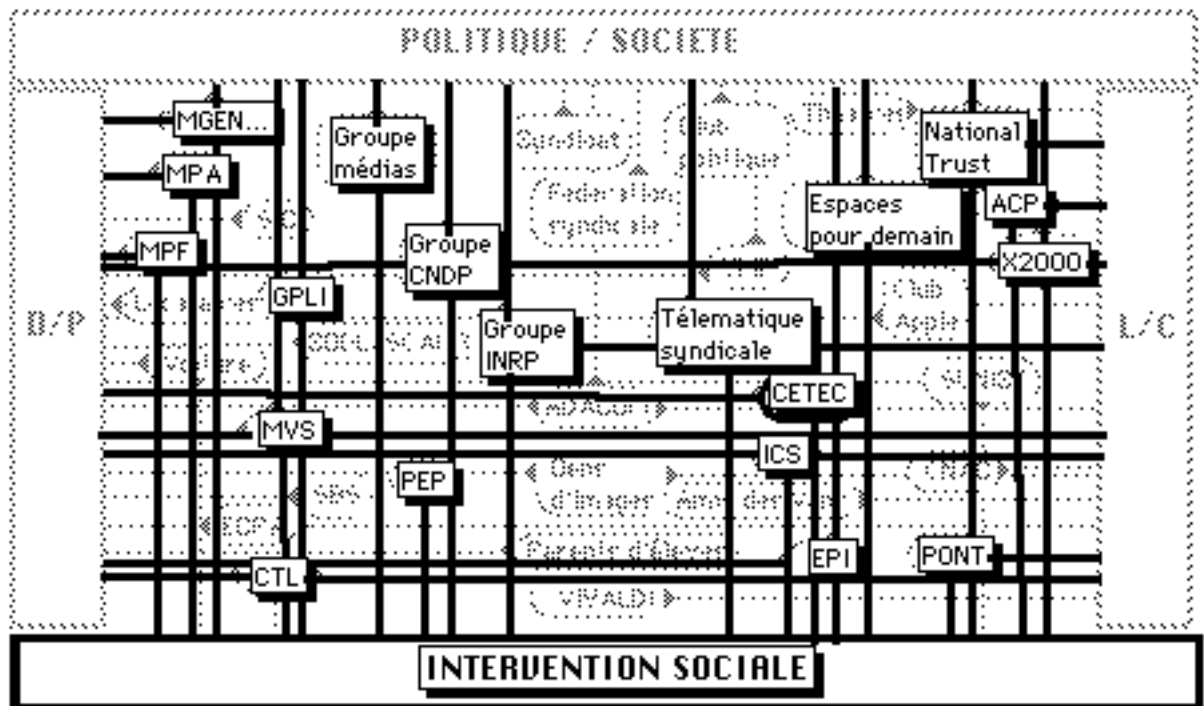
On notera que le nombre de flèches (noires) indique l'intensité du poly-fonctionnalisme ou du polymorphisme associatif (Media et vie sociale ou X2000 se trouvent représentées avec 4 flèches).

38 Le *National Trust* est une très importante association britannique (plus d'un million de membres). Profitons-en pour signaler que l'associationnisme peut fort bien être international (même si, légalement, les étrangers ne peuvent exercer de responsabilité électorales dans les bureaux des associations françaises relevant de la loi de 1901).

.M9. **Figure 12.15.** Sociogramme des appartenances de premier degré au type « *intervention sociale* » (fig 5.29) :

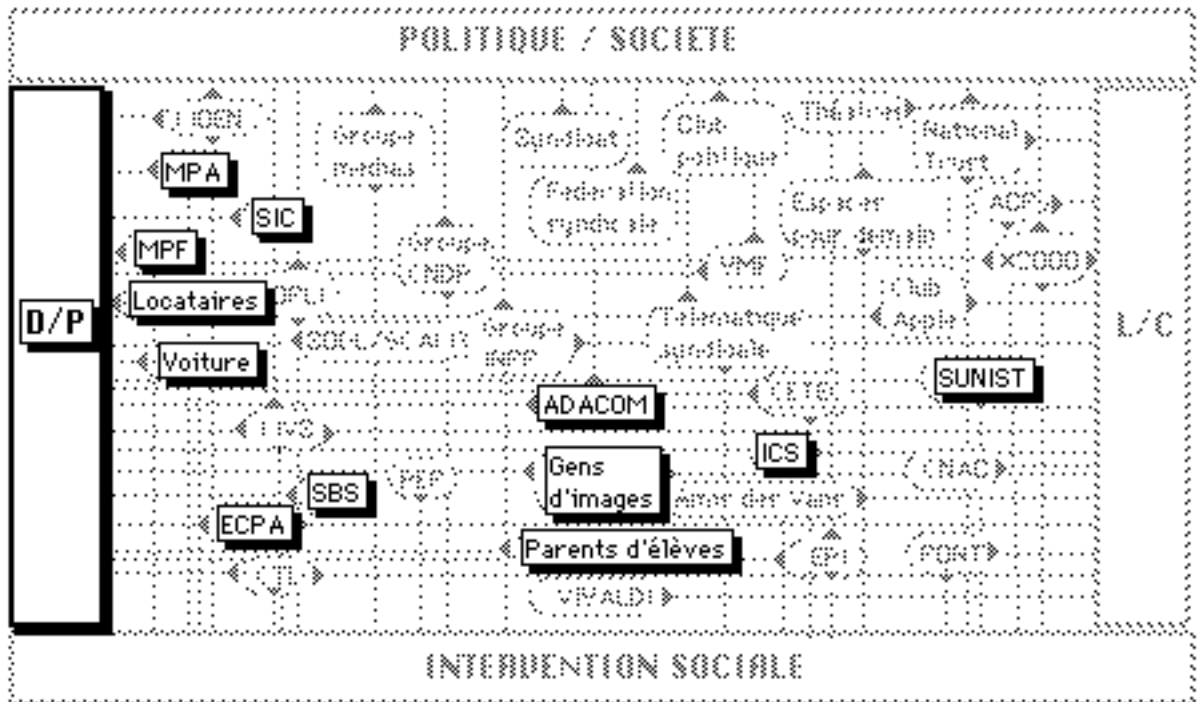


M9. **Figure 12.16.** Sociogramme des appartenances de **second degré et suivants** au type « *intervention sociale* » :

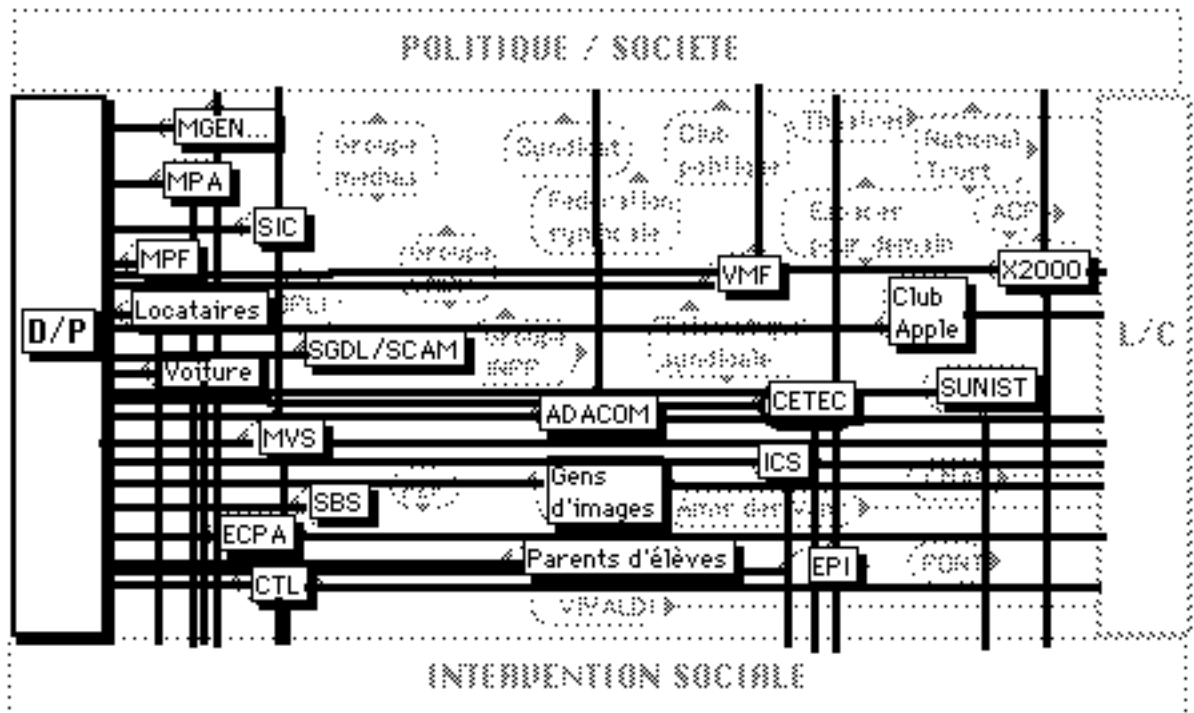


On remarque en premier lieu un grand foisonnement dans les segments noirs (indiquant les autres catégorisations). Les associations qui apparaissent sur ce graphique sont celles qui exercent un certain degré d'intervention sociale, en sous-dominante de leur activité principale ou principale. Ainsi, les grandes associations de défense/protection de l'environnement (MPF, MPA) s'y retrouvent-elles. De même, on retrouve, par effet indirect, CTL (petite association locale) ou le groupe médias (politique).

M9. Figure 12.17. Sociogramme des appartenances de premier degré au type « défense et promotion d'intérêts catégoriels » (fig 5.30) :



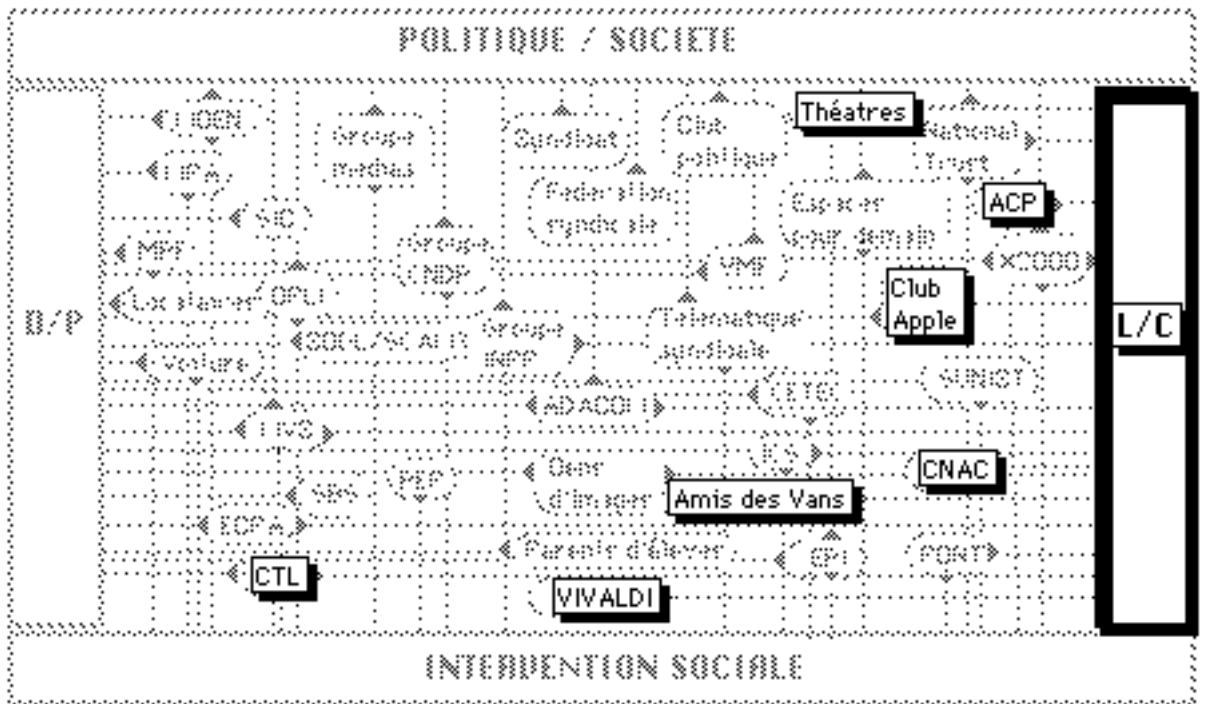
.M9. **Figure 12.18.** Sociogramme des appartenances de **second degré et suivants** au type « *défense et promotion d'intérêts catégoriels* » :



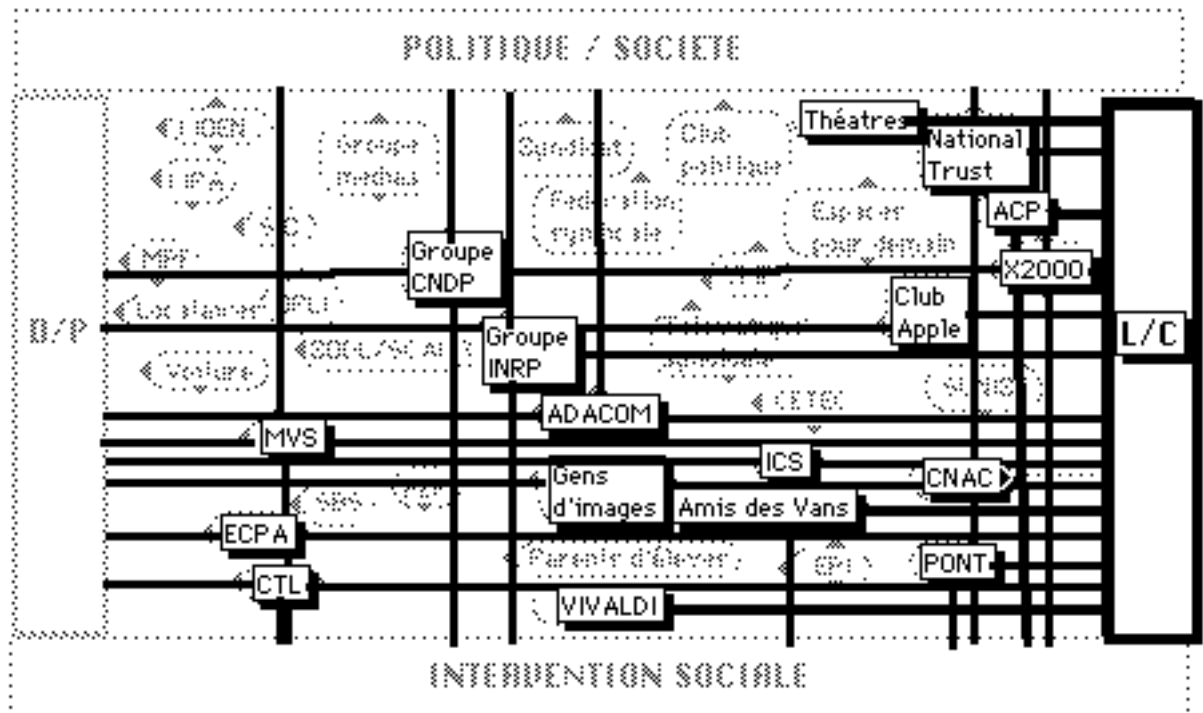
Comme dans les cas précédents, on remarque une intensification des segments (que nous pouvons d'ailleurs faire disparaître, cf. E-16) et une forte prépondérance de la sous-dominante « *Défense-Promotion d'intérêts catégoriels* ».

Vu que certaines des associations du corpus possédaient jusqu'à quatre sous-dominantes, il n'est pas étonnant que quelques-unes d'entre elles figurent dans ces trois premiers regroupements. On pourra remarquer que des groupes ou des associations a priori éloignés du champ « *Loisirs/culture* » comme les groupes INRP ou CNDP ou l'ICS se rattachent néanmoins à la culture, et plus généralement aux loisirs.

.M9. Figure 12.19. Sociogramme des appartenances de premier degré au type « loisirs et culture » (fig 5.31) :



M9. **Figure 12.20.** Sociogramme des appartenances de **second degré et suivants** au type « *loisirs et culture* » :

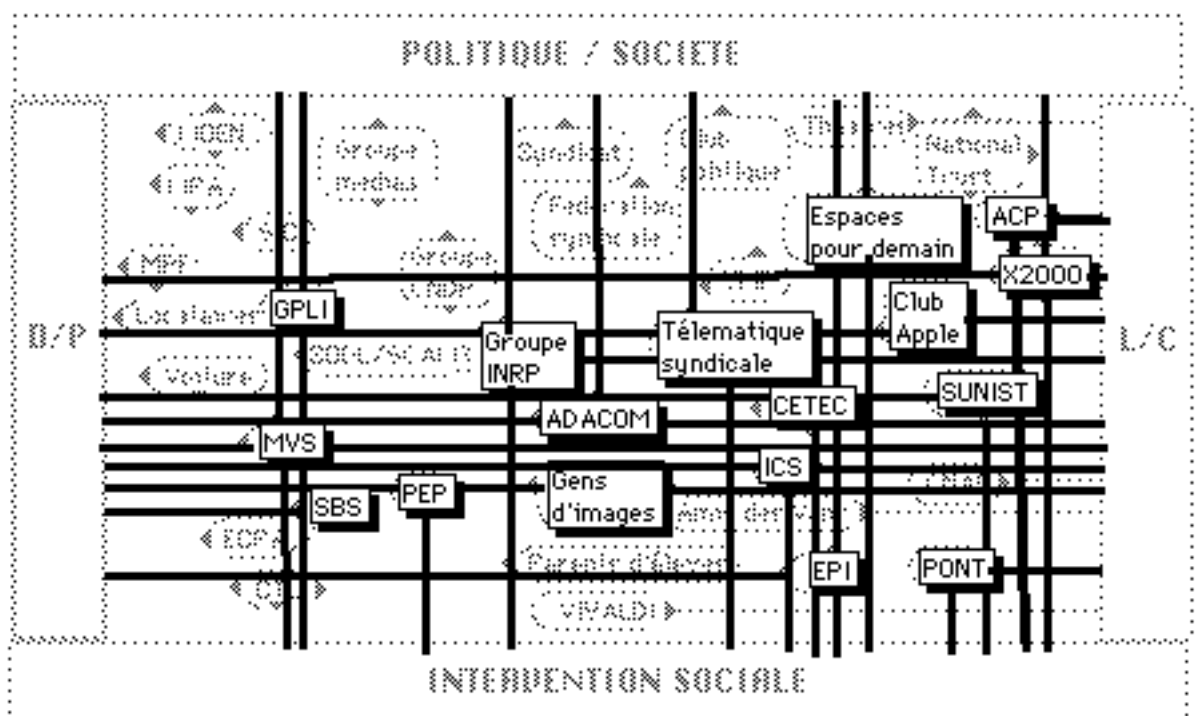


Le passage de 6 associations en dominante « *loisirs et culture* » à 21 qui s'y rattachent au titre de leurs sous-dominantes illustre concrètement une nouvelle fois *l'interaction des différents domaines*. On peut ainsi repérer le rôle *multipolaire* d'associations ou de groupements comme les groupes « CNDP » ou « INRP », ou encore de Media et vie sociale et de X2000 dont les actions appartiennent aussi au champ des loisirs et de la culture.

.M1.12.5. Les associations de notre corpus et les nouvelles technologies

Ainsi que nous l'avons évoqué au début de ce chapitre, ce n'est pas parce qu'une association emploie des « *nouvelles technologies de communication* » qu'elle doit être rangée pour autant dans la catégorie des associations innovantes. Mais ceci ne nous empêchera pas de repérer celles qui les emploient, ne serait-ce que pour tenter d'affiner le concept d'innovation.

.M9. **Figure 12.21.** Sociogramme des associations ayant des activités concernant ou mettant en œuvre les nouvelles technologies de communication (audiovisuel et informatique) :

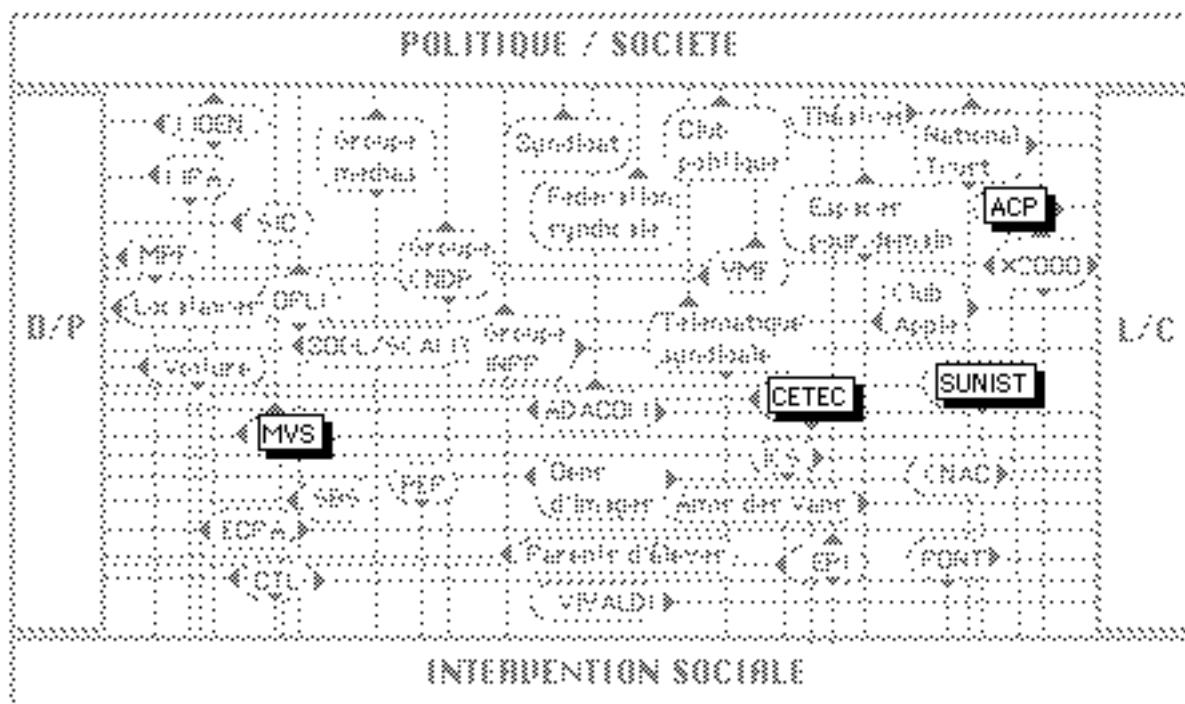


Comme il est facile de le constater sur le sociogramme ci-

dessus, près de la moitié des associations de notre corpus pratique les nouveaux médias ou s'en occupe (17 associations). C'est pourquoi, il semble utile de croiser cette liste avec celles qui ont (selon nos analyses) une action ou un fonctionnement innovants (ou en passe de le devenir).

A cet effet, nous avons utilisé un **nouveau critère** qui serait celui de la *mesure de la capacité d'innovation* et correspondant à la pratique plus ou moins intense d'activités innovantes. Dans les fiches descriptives de chacune de ces associations, nous avons prévu un champ supplémentaire permettant de coder sommairement leur activité innovante (cf. annexe E-16).

.M9. **Figure 12.22.** Mise en évidence du recoupement entre les associations utilisant les nouveaux médias et celles qui peuvent être classées comme *moyennement innovantes*. :



On voit très clairement qu'émergent les ACP (Amis du Cinéma Populaire), Media et vie sociale (en raison du mode de fonctionnement interne que nous avons institué et des prolongements que nous aurions dû réaliser ³⁹). Le CETEC se trouve sur une voie parallèle à celle empruntée aux débuts de MVS. Quant au réseau du SUNIST, il s'agit en fait de l'expérimentation intitulée « *JournalRevue* » des sciences de l'information et de la communication, créé par la DBMIST et des

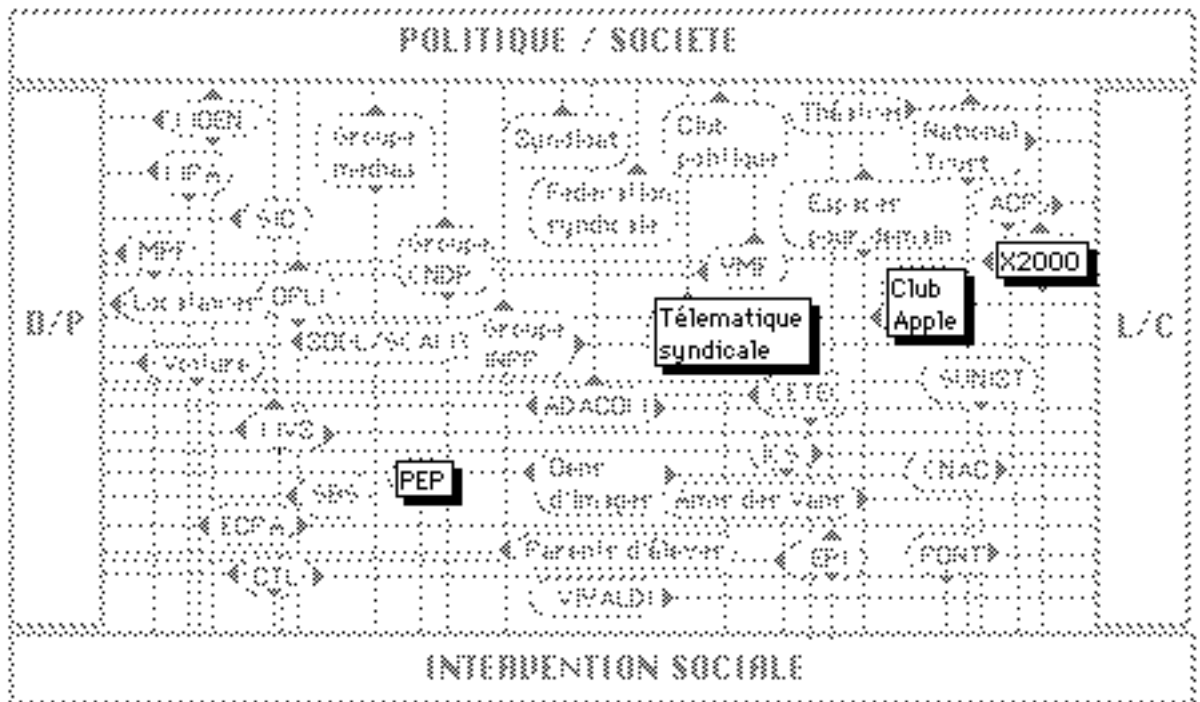
39 Si nous y étions resté plus longtemps en tant que responsable des projets informatiques et télématiques.

partenaires universitaires. Nous l'avons fait figurer comme une association en ce sens que son mode de fonctionnement l'apparentait (ou aurait dû l'apparenter) à un réseau de ce type (hypothèse **B4**).

Par différence avec la figure précédente, on repérera celles des associations de notre corpus dont nous n'avons pas pu considérer le fonctionnement interne ou les actions comme innovantes. On trouvera à l'annexe E-16 la représentation graphique directe.

Si nous réexaminons ces 4 associations (ou groupes assimilés) en fonction de nos hypothèses de départ, nous pouvons dire que leur présence, et par conséquent l'absence des autres, valide l'hypothèse **C1**. Les grandes associations manifestent encore un retard important vis-à-vis des médias. Nous étudierons les autres caractéristiques de ce genre de public dans les figures suivantes.

.M9. **Figure 12.23.** Mise en évidence du recoupement entre les associations utilisant les nouveaux médias et celles qui peuvent être classées comme *fortement innovantes* :



Les quatre associations appartenant à cette catégorie méritent une étude particulière que nous allons mener dans ce chapitre et dans les suivants (PEP au chapitre 13 et X2000 au chapitre 15). Pour le moment, nous allons examiner le *groupe de télématique syndicale* » et le *club Apple*.

.M2.12.5.1. Le groupe de télématique syndicale

Créé en 1987, à notre initiative par le Syndicat National des Instituteurs et des Professeurs d'enseignement général de collège (SNI-Pegc), ce groupe d'une petite dizaine de personnes reçut pour mission d'explorer les voies d'un « *nouveau mode de fonctionnement d'un groupe de recherche* ». Rattaché au secrétariat national, et constitué de membres du « *Groupe Technique National sur les technologies et moyens modernes d'enseignement* » (GTN), il a disposé d'une messagerie télématique hébergée sur le serveur national du syndicat ⁴⁰. On trouvera à l'annexe E-17 un aperçu sur quelques-uns des échanges que nous avons enregistrés.

.M3.1. L'exploitation de nos hypothèses

Pour nous, la création de ce service fut une vérification supplémentaire de l'hypothèse **B4** ⁴¹, en ce sens qu'une structure aussi importante que le SNI-Pegc aurait pu se montrer fermée à toute innovation de ce genre. Nous pourrions dire que **C1** fut contre-activée par nous-même et présentée comme un

40 Là encore, on pourra repérer des traces d'auto-référence en ce sens que ce groupe devait réfléchir, entre autres sujets, sur la télématique... en utilisant des outils télématiques.

41 Vérification théorique autant que vérification pratique en ce sens que le service de messagerie occupe une (petite) « niche » dans le grand serveur gérant l'ensemble du syndicat et ses autres services télématiques, notamment son télécourrier.

argument de grande importance. Nous voulions en effet obtenir du syndicat qu'il montre sa capacité de réaction aux innovations technologiques de la télématique. Ceci était en partie justifié par le fait que le SNI-Pegc possédait une certaine avance en matière de service de télé-courrier ⁴² et de services de télé-informatique.

Les discussions qui se déroulèrent alors pourraient fort bien être réexaminées dans le détail en fonction de nos hypothèses théoriques. En effet, il fallut plusieurs réunions pour convaincre les décideurs politiques de l'utilité et du caractère non-dangereux d'un service « classique » de messagerie *horizontale*. Les vieilles habitudes centralisatrices jouèrent assez fortement au début en faveur d'un service pyramidal. Après avoir été convaincus de l'absence de risque de déstabilisation, les politiques jouèrent le jeu et le service télématique commença à fonctionner au début de 1987. Il offrait des fonctionnalités rudimentaires comme l'archivage et l'envoi vers des BAL (boîtes à lettres électroniques) nominatives et une possibilité d'envoi de messages collectifs.

Venons-en à présent à l'examen de son fonctionnement et de son contenu (compte tenu de l'obligation de réserve qui

42 Le service, mis au point dès la fin des années soixante-dix, permet de transmettre courriers, notes de synthèse et circulaires officielles à la centaine de syndicats départementaux affiliés au syndicat national. On notera que son architecture est totalement auto-centrée entre le siège et les départements et réciproquement. Il y eut même de nombreux débats houleux sur ces choix, conduits notamment par la minorité politique (proche du Parti Communiste Français) qui réclamait un service de type « *horizontal* » permettant aux responsables informatiques départementaux de s'envoyer des messages en « *point à point* ». Le Secrétariat National refusa toujours cette architecture qui aurait eu pour premier effet de reconstituer en télématique les traditionnelles « tendances » propres à la plupart des syndicats de la Fédération de l'Education Nationale.

continue d'être en partie la nôtre ⁴³).

C2 fut vérifiée dès l'ouverture du service, selon un mécanisme bien connu, au moins depuis les expérimentations de la Direction Générale des Télécommunications (DGT) à Vélizy. Quelques-uns des membres du groupe (4 sur les 8) usèrent abondamment du média en envoyant ce que l'on pourrait appeler des « **messages-balises** » ⁴⁴. Conformément aux expérimentations précitées et à leurs nombreuses confirmations pratiques observées depuis, le groupe passa ensuite par une deuxième phase d'interrogation sur son existence, sur l'utilité d'échanger des messages. Toutes proportions gardées, nous répitions en quelque sorte, au sein du syndicat, la démarche volontariste de la DGT : « *Installons le service, améliorons-le techniquement. On verra bien ensuite ce que ses usagers en feront.* ». De fait, cette attitude permit que soient dégagés les quelques moyens financiers nécessaires à la réalisation de l'expérimentation (en termes de journées d'ingénieur-système et d'accès par le 3613 ⁴⁵), à charge pour nous d'« animer » le réseau par nos « contributions ».

La troisième phase commença environ 4 à 5 mois après, avec l'instauration des premiers rudiments d'un futur **réseau interactif d'orientation et de propositions** en matière de

43 Voir aussi note 64, p. 1378 (sur les citations télématiques).

44 C'est-à-dire des messages dont la fonction principale était de signaler que l'on utilisait le service... Sans pour autant qu'il y ait grand chose à se dire.

45 C'est-à-dire au tarif le moins cher possible pour l'appelant (0,73 F les 6 minutes en 1987, avec les réductions « heures creuses »). Le coût réel de Transpac étant en fait celui de Télétel 2, code **3614** (0,73 F les 2 minutes en 1987, avec les réductions « heures creuses »), la différence était payée par le SNI-Pegc.

médias et d'éducation.

Par la même occasion, nous avons collecté plusieurs éléments de confirmation de notre hypothèse **C5**. Si l'on veut bien rapporter ce petit groupe expérimental devant d'ailleurs par la suite animer un réseau plus vaste ouvert à un public potentiel d'une centaine de personnes (les « correspondants informatiques du syndicat dans les départements), à un petit groupement péri-associatif (et *intra-institutionnel*), on peut observer que, selon C5, ce groupe médiatisé, en phase de croissance, s'est plutôt comporté comme un accélérateur de l'auto-distanciation immanente, se traduisant directement par une attitude très critique à l'égard du système télématique, de ses concepteurs et plus largement vis-à-vis des décideurs politiques eux-mêmes (on aura reconnu là quelques-uns des effets connus de la télématique). Toutes proportions gardées, nous avons néanmoins observé que *le média télématique favorisa une prise de recul quasi-immédiate sur les décisions politiques* du syndicat en matière de « technologies modernes »⁴⁶.

On trouvera à l'annexe E-17 quelques exemples d'échanges « *privés* » entre les membres du réseau.

En menant cette expérience, nous voulions également montrer la fonctionnalité et la portabilité de nos hypothèses « associatives » en milieu institutionnel. Et c'est dans une

⁴⁶ On pourrait évidemment inférer que cette prise de recul ou de distance devait déboucher sur une critique plus large que limitée au champ des technologies modernes et atteindre l'ensemble des décisions politiques, mais, pour notre part, nous ne disposons pas de données suffisantes sur cet aspect « catalyseur » de la médiation télématique.

optique de *praxis innovante* que nous l'avons poursuivie en essayant de proposer par la suite la mise au point d'un véritable **outil décisionnel de réseau**, au moyen notamment d'une opération sur les « *questionnaires permanents* » (cf. description à l'annexe E-17).

Il s'agissait, dans notre esprit, de tenter d'utiliser une messagerie télématique dans le but d'explorer de nouveaux mécanismes de prise de décision (ou au moins, dans un premier temps de réflexion collective), conformément à l'hypothèse généraliste **C4**.

Chaque membre du groupe télématique était invité à imaginer un questionnaire simple sur des sujets ressortissant évidemment aux médias dans l'éducation. Un logiciel adéquat lui permettait d'y parvenir facilement. Ensuite, chacun des autres membres du réseau devait répondre aux questions et obtenait en échange un état immédiat de l'opinion du groupe sur les questions posées. Il ne restait ensuite qu'à élaborer des synthèses plus complètes à partir de ces questionnaires soigneusement archivés.

Ajoutons, pour conclure, qu'il s'agissait pour nous aussi de montrer qu'une utilisation objectivée, finalisée de l'outil télématique (même le plus simple, comme une messagerie vidéotex ⁴⁷) pouvait permettre, à terme, de découvrir de nouvelles approches relationnelles et une nouvelle base de nég-

47 Nous verrons au paragraphe suivant un outil télématique beaucoup plus performant avec le serveur Calvacom.

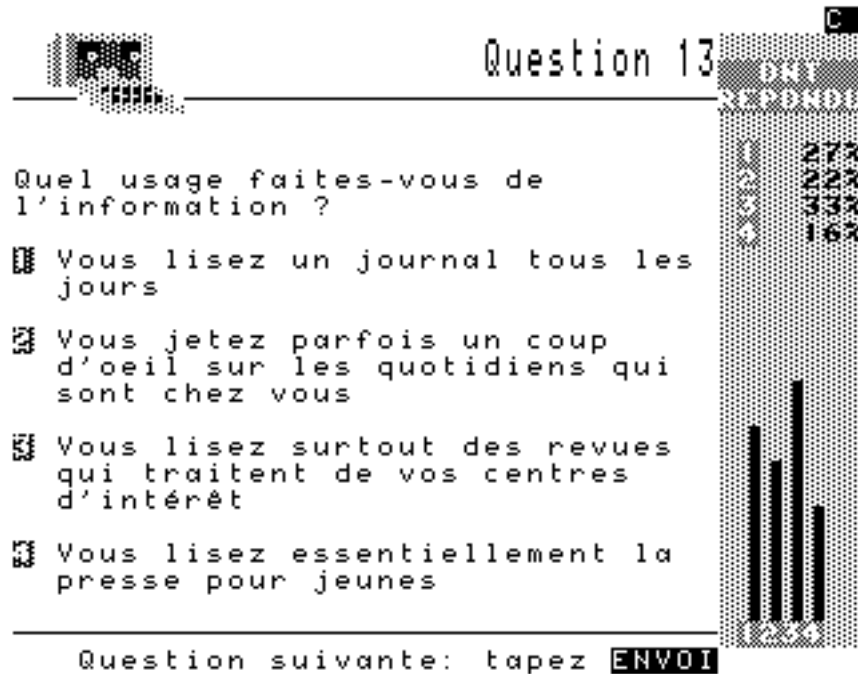
ciation des prises de décision politique ⁴⁸, conformément à nos hypothèses stratégiques.

.M3.2. Une bonne idée... mise en œuvre sur Edutel...

D'attentes en tergiversations, ce projet de questionnaire ne vit pas le jour en 1987. Pendant ce temps, les responsables du serveur Edutel mirent sur pied un service de « *questionnaire interactif* », présentant, sous forme de graphiques les tendances observées en réponses aux questions posées. En voici un exemple :

⁴⁸ Ajoutons, à titre d'information, que nous aurions dû prendre en charge une partie de l'organisation télématique d'un club politique, selon le même schéma, mais pour des raisons « extérieures », cette opération ne se fit pas.

.M9. **Figure 12.24.** Questionnaire interactif sur Edutel ⁴⁹ :



Naturellement, dans une opération de ce genre, les réponses ne sont pas prises en compte en « temps réel », mais avec un très léger décalage temporel. Après avoir répondu aux questions proposées, l'utilisateur reçoit communication des scores précédents ⁵⁰.

.M2.12.5.2. Le club Apple et le serveur Calvacom

⁴⁹ Serveur *Edutel* (Ministère de l'Éducation nationale), 11/1987.

⁵⁰ Naturellement, il n'y a pas de contrôle des votants. On peut voter autant de fois que l'on veut et chercher à influencer sur la statistique générale, mais à quoi bon gaspiller des « taxes de base PTT » ?

Ce club constitue également un excellent matériau d'étude et de validation de nos hypothèses. Il se situe lui-aussi à la frontière des associations et des institutions (en l'occurrence la filiale française d'un groupe transnational américain), et c'est cette position carrefour qui nous semble particulièrement intéressante à étudier ⁵¹. La fonction du Club Apple peut se définir en disant qu'il se fixe pour but de faire se rencontrer et se connaître les utilisateurs des matériels de ce constructeur ⁵². Entre 1983 et 1985, les cotisations étaient assez élevées (comme dans tous les autres clubs d'informatique) et atteignirent 400 F par an. A partir de 1985, l'adhésion devint gratuite mais resta volontaire (il fallait faire acte d'adhésion). A partir de 1988, Apple revint au principe de la cotisation assez élevée, mais en offrant une multitude de services annexes (renseignements téléphoniques immédiats sur les matériels et les logiciels, etc.). Le fonctionnement, bien que calqué sur celui des associations à but non lucratif n'a jamais rien eu à voir avec celui d'une « vraie » association. Les responsables nationaux sont nommés par Apple (il s'agit en fait d'une excroissance des services de marketing), et

51 Sachant que nous étudierons aussi des associations beaucoup plus traditionnelles.

52 Ceci, dans un but de promotion de ses ventes et de son image de marque. On trouvera au chapitre 15 et à l'annexe E-19, via Calvacom, quelques extraits d'échanges entre un chef de produits et des utilisateurs passionnés du Macintosh à propos des relations publiques d'Apple France. Là encore, nos hypothèses semblent rendre assez bien compte de cette situation assez nouvelle d'un dialogue direct. Nous disposons de quantités d'autres exemples de ce genre avec par exemple des auteurs de logiciels qui se soumettent à la critique de leur public sur les forums publics de ce serveur (F. Lévy et son logiciel de communication *MacTell 3*, entre autres).

seuls les responsables locaux sont désignés par la « base ». En fait, le plus souvent, ils s'auto-proclament correspondants. Fort de ses 25000 membres, le club a changé plusieurs fois de structures pour tenter de répondre à l'afflux de nouveaux adhérents, dont une proportion infime use vraiment des services offerts (lesquels peuvent être assez importants au niveau du matériel ou de la mise à disposition de locaux de réunion).

Après avoir brièvement présenté ce club qui ne présente pratiquement aucun des caractères distinctifs d'une association classique (excepté l'adhésion volontaire ⁵³), nous allons nous tourner vers son serveur télématique de 1982 à 1987 : **Calvados**, puis **Calvacom**.

53 Nous ne tenons pas compte de la cotisation, en attribuant plutôt à celle-ci le rôle de souscription à un service après-vente, un peu à l'instar de ce qu'offrait le « *Touring Club de France* » avec ses contrats d'assistance et de dépannage.

.M3.1. Descriptif sommaire

Avant de décrire le contenu de nos observations, nous présenterons brièvement Calvacom qui est pratiquement le seul serveur « grand public » ne recourant pas à la norme vidéotex de la télématique française. Il utilise le transfert direct des caractères, codés aux normes ASCII et requiert quasi-obligatoirement un micro-ordinateur pour l'utiliser au maximum de ses possibilités. Grossièrement, on peut dire qu'avec cette norme les transferts sont plus rapides, le *téléchargement* de programmes facilité et le traitement local des données grandement favorisé ⁵⁴.

Pendant environ trois ans (de 1984 à 1987), Apple faisait cadeau de deux heures mensuelles de connexion gratuite à tous les membres du Club, ce qui représentait un « cadeau » d'environ 100 F par mois et par adhérent. En fait, les enquêtes ont montré que sur les 25000 utilisateurs potentiels, seuls 600 se connectaient sur le serveur Calvacom ⁵⁵. Ce seront eux qui constitueront donc une part de notre corpus théorique.

En plus du service de messagerie électronique (sûrement un des plus performants en France), la personne connectée a le

54 On peut cependant accéder à Calvacom à partir d'un simple minitel car il existe un protocole de communication en normes vidéotex. Cependant, la souplesse est bien moins grande, quoique un progrès sensible puisse être observé avec les nouveaux minitels 1B, capables de traiter des lignes de 80 caractères (au lieu de 40 comme dans la norme standard).

55 Il faut dire que la connexion n'est pas facile, en ce sens qu'en plus de l'ordinateur, il faut disposer d'un modem et de sa connectique (ou trouver le moyen de pouvoir brancher celui de son minitel, lorsque l'on en a un) ainsi que d'un logiciel de communication.

choix de s'orienter vers une quelconque de la trentaine de « *cités* » (Atari, Macintosh, IBM, etc.) du serveur, puis de choisir de lire des annonces, participer à des **forums** (messageries publiques où les messages tapés sont destinés à être lus par des tiers) ou encore à des réunions de convivialité (qui sont des forums en direct ou « *on line* ») ou encore de télécharger des logiciels du « domaine public ».

Nous avons ainsi pu capter de nombreux messages, en émettre et obtenir des éléments de validation de nos hypothèses (cf. annexes C-11 et C-12).

.M3.2. Le club et nos hypothèses

Nous reviendrons au chapitre 15 sur les **réseaux télématiques horizontaux** ⁵⁶, aussi, nous ne citerons ici que les premiers éléments de validation que nous avons pu réunir (voir aussi l'annexe E-19) :

1. L'essence jubilatoire de la fonction de création (**A1**) a été attestée à de très nombreuses reprises au travers des « *contribs* » ⁵⁷ des différents forums.
2. L'hypothèse **A2** a été amplement démontrée par le souffle de contributions des premières années de « *Calva* » ⁵⁸ et

⁵⁶ Ajoutons même, que dans un autre cadre que celui-ci, nous avons en chantier une étude plus complète des contributions télématiques de Calvacom, à la lueur de notre approche théorique. Nous y reviendrons au chapitre 15.

⁵⁷ Abréviation « branchée » de « contribution ».

⁵⁸ Abréviation « branchée » de « Calvacom ».

surtout par les interrogations du troisième trimestre 1987 sur le « *droit d'auteur* » de ces textes publics, après la citation/récupération effectuée par quelques revues d'informatique. Les membres du club ont ainsi « *parcouru* » sous nos yeux toute la chronologie de l'hypothèse A2. Précisons que nous sommes peut-être (fin 1987) à la fin d'un premier cycle.

3. Les réactions critiques des « *contributeurs* » de Calvacom à la lecture de certains articles de la presse informatique ont, selon nous, préfiguré ce que nous dénommions les « *conditions de la réception individuelle distanciée (et médiatisée)* » (A3). Les critiques (très dures) à l'encontre de ces revues nous paraissent avoir été amplifiées par la connaissance qu'avaient les auteurs des possibilités (réelles) de diffusion de leurs remarques transmises au réseau.
4. De même, l'hypothèse C2, appliquée au réseau des connectés, s'est trouvée amplement démontrée par la création entre juin et septembre 1987 de l'association *Solidarsoft* (qui possède depuis son propre forum et a même « *déposé ses statuts* », cf. annexe C-12). Le média innovant débouche sur la création d'une association « traditionnelle » dans sa forme générale, mais relativement innovante dans sa structure de décision et de promotion de ses objectifs.
5. Enfin, C5, ainsi que nous l'avons souligné plus haut à propos de A3, semble s'appliquer de manière très intense en ce sens que *la forme même du forum nous semble*

constituer un auto-distanciateur littéraire. Le fait d'écrire pour un certain public procède naturellement et intrinsèquement de cette approche distanciatrice (cf. chapitre 7). Mais si le public en question est relativement bien « ciblé » et possède de surcroît la possibilité de réagir quasi-instantanément aux propos qu'il aura lus sur le réseau (interactivité du premier ou du second type), on peut penser qu'avec le *forum télématique*, on se trouve effectivement en présence d'un *catalyseur de l'auto-distanciation immanente*.

L'équilibre dialectique entre les deux pôles ADI et IPT d'une part et Création/communication de l'autre se retrouve illustré par la double approche de ce genre de forum. On est *lecteur* (fonction de communication dominante ⁵⁹) et on projette ou transfère sur les contributions ⁶⁰, ou *auteur* (fonction de création dominante) et on prend alors une certaine distance avec son expérience, son ego (cf. textes de l'annexe E-19).

Cette distanciation médiatique se trouvait de fait renforcée par une distanciation temporelle souvent pratiquée par certains « contributeurs ». Pour réduire les fautes de frappe et les coûts de connexion (facturés à la

59 Rappelons encore que notre modélisation du dipôle tournant nous permet de rendre compte sans difficulté de l'activité créatrice du lecteur au moment où il lit (production de sens, association d'idées, chaînage symbolique). Globalement l'activité de lecture se traduit par une dominance du pôle communication.

60 Nous excluons pour l'instant l'identification. Qu'en sera-t-il lorsque les messageries transmettront aussi les images numérisées en haute définition ?...

durée), il tapent leur textes « *off line* », c'est-à-dire sur le traitement de texte de leur micro-ordinateur, se réservant de pouvoir les modifier jusqu'au dernier moment. Lorsqu'ils en sont satisfaits (parfois après de nombreuses retouches de forme ou de fond, ainsi que certains nous l'ont expliqué), ils envoient leurs textes sur le serveur, en automatisme intégral, à l'aide d'un logiciel de communication approprié. On a donc bien assisté à une *double distanciation*. La première, consubstantielle à l'acte même d'écrire. La seconde, générée ou amplifiée par la médiatisation électronique qui permet de relire et de modifier son texte aussi souvent et longtemps qu'on le veut ⁶¹ .

Inversement, certaines des personnes que nous avons rencontrées et interviewées nous ont déclaré qu'elles préféreraient taper « *on line* », c'est-à-dire en direct, parce qu'elles avaient besoin de ce contact (pourtant fortement médiatisé) pour s'exprimer plus « spontanément ».

Dans l'un comme dans l'autre cas, on pourrait trouver une spécificité au forum télématique tenant à la fois à **son degré d'interaction assez élevé** (innovation technologique) et à la constitution ou au développement **d'un réseau homogène hautement participatif** (innovation

61 Dans ce cas, le décalage temporel, facteur de distanciation, résulte d'un impératif de gestion : la recherche de l'optimum coût/efficacité.

sociale ⁶²).

En voici un extrait, suite à une conversation avec un des « contributeurs » les plus prolixes :

« 303 - HyperCard VF ⁶³. (71 l.)

Philippe CHATILIEZ (PC15) D 75- 04 oct 87 03h19 ⁶⁴.

(...) Une démo de la Version Française d'Hypercard sur le stand du Club Apple m'a suggéré quelques réflexions que j'ai ruminées dans un taxi. Ce qui tombait d'ailleurs rudement bien avec un chauffeur bête à manger du foin. ref. *Et puis depuis que je sais qu'un prof fait lire mes contribs en cours, je ne me sens plus. Je me soumetts avec plaisir aux exigences du FanClub.* » ⁶⁵.

Après avoir étudié ces deux groupements innovants, il nous reste à examiner brièvement si ce concept d'innovation sociale ne se trouve pas aussi activé par des associations qui n'œuvrent pas spécialement sur le terrain des nouveaux médias (ces associations jouant alors le rôle de « témoins »).

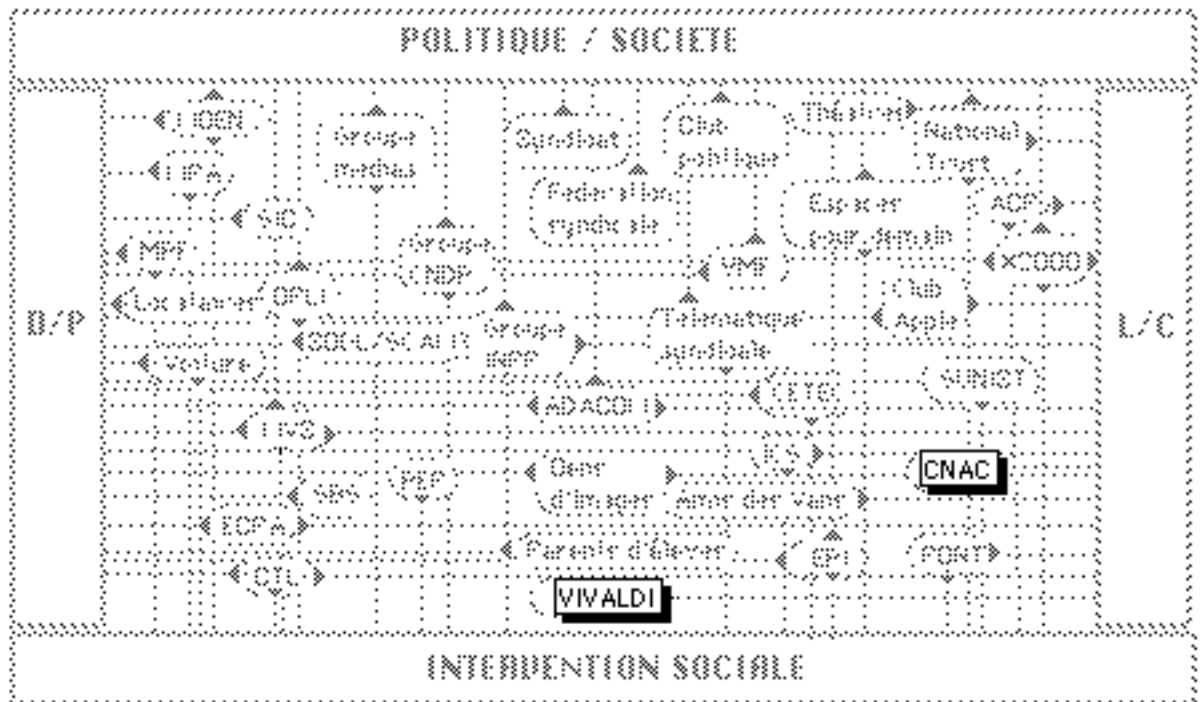
62 Nous reviendrons plus en détail au chapitre 15 sur la relation entre innovation technologique et innovation sociale lors de l'examen du concept de réseau. La question centrale sera alors : *le réseau télématique (convivial) crée-t-il le lien social ?* D'un autre point de vue, on peut aussi rechercher la liaison (éventuelle) entre l'existence du réseau et le changement social qu'il serait censé générer.

63 Sur le concept d'hypertexte (ou *Hypercard*) cf. annexe T-3.

64 Il s'agissait de 3h 19 du matin...

65 L'auteur de cette « contribution » faisait référence à une conversation (« réelle » et non-télématisée) que nous avons eue avec lui quelques jours plus tôt avec lui au sujet de sa manière de « contribuer ». Voir la citation d'un de ses textes les plus significatifs à l'annexe C-11. Nous étions bien sûr le « prof » en question, à propos duquel ironisait gentiment Ph. Chatilliez.

.M9. **Figure 12.25.** Associations ne recourant pas particulièrement aux nouveaux médias mais pouvant être classées comme *moyennement innovantes* :



On ne trouve que le Centre National d'Art et de Culture (Centre Pompidou) et une association de violon (Vivaldi). Rappelons qu'en ce qui concerne le *CNAC*, nous ne parlons évidemment pas de l'institution du Centre, mais des associations satellites (du genre des « adhérents de la Bibliothèque publique d'information », etc.) qui nous ont semblé offrir des prestations originales (au moins dans le contexte des années soixante-dix). On en aurait un parallèle plus commercial avec l'association de la FNAC (Alpha-Fnac) qui ne joue pas seulement un simple rôle de promotion directe de la maison mère, mais tente de forger

un « nouveau rapport à la culture »⁶⁶. Les techniques employées pour susciter la participation du public nous paraissent de nature innovante comparativement aux relations commerciales traditionnelles (lesquelles ont d'ailleurs cherché par la suite à les imiter).

L'association « *Vivaldi* » constitue un exemple de groupe opérant sur des sujets réputés traditionnels (cours de violon pour de jeunes enfants) sans pour autant connaître un mode de fonctionnement trop archaïque (des formes d'entraide diverses sont pratiquées et facilitent la socialisation d'un instrument réputé « élitiste »). Toutes proportions gardées (et toutes choses inégales par ailleurs), on trouve un peu le même décalage avec les associations humanitaires qui s'occupent de questions « traditionnelles », mais sous des formes parfois novatrices (parrainage, jumelage, expéditions d'aide directe, etc.).

Le panorama que nous avons pu dresser nous permet d'affirmer qu'il y a sûrement un nombre non négligeable d'associations œuvrant sur des terrains traditionnels qui n'en développent pas moins des stratégies et des approches innovantes.

En revanche, il ne semble pas que le fait de disposer ou d'utiliser des technologies innovantes soit un quelconque gage de fonctionnement social innovant (cf. le chapitre 14).

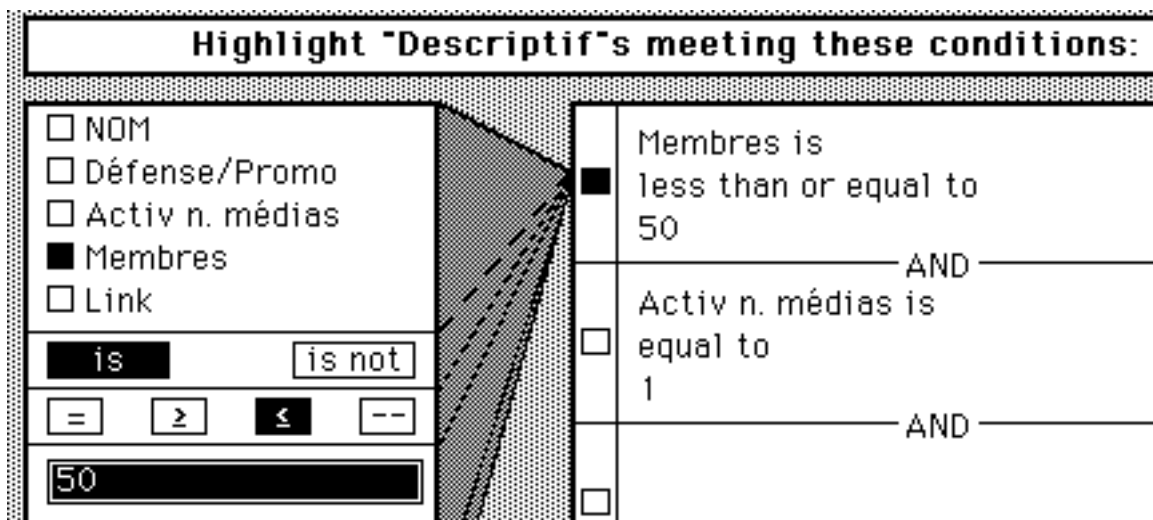
Avant de conclure cette première présentation de notre

⁶⁶ Nous ne discuterons pas ici de la pertinence de cette recherche, et encore moins de sa « valeur ». Il nous suffit de savoir qu'elle est perçue comme telle par une partie de ses acteurs.

corpus associatif, il nous reste à préciser quelques derniers points concernant, entre autres, les relations entre les salariés et les bénévoles, lesquelles constituent un thermomètre assez fiable de l'intensité de la vie participative et associative.

.M2.12.5.3. Bénévoles et salariés. Examen du corpus

.M9.**Figure 12.26.** Mise en évidence du recouplement entre des petites associations (d'au plus 50 membres) qui utilisent des nouvelles technologies de communication ⁶⁷ :



On trouvera à l'annexe E-9 des explications plus détaillées sur le traitement informatique des données associatives. La figure ci-dessus n'est là que pour illustrer la souplesse et l'adaptabilité du logiciel. Il s'agissait dans ce cas précis de repérer les associations

⁶⁷ Rappelons que nous utilisons un logiciel américain (Filevision), ce qui explique les mots anglais sur les copies d'écran.

s'occupant ou pratiquant les nouveaux médias avec un nombre de membres inférieur ou égal à 50 personnes. Ce qui se traduisait par les conditions suivantes :

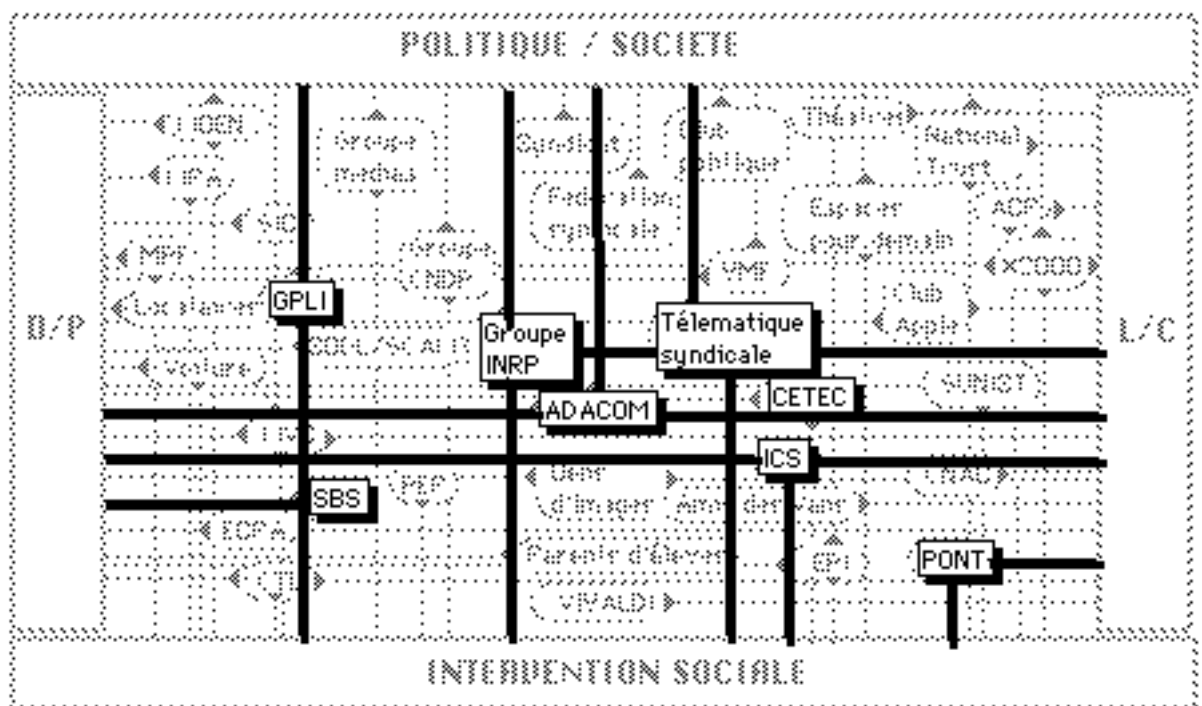
Critère « Membres » is ≤ 50 », ce que le logiciel « traduit » par la phrase :

« *Membres is less than or equal to 50* ».

AND « *activ n. médias is equal to 1* ».

Voici le résultat de la sélection :

.M9. **Figure 12.27.** Résultats de la recherche précédente :



Les groupes ou associations ci-dessus répondent aux critères de taille et d'activités énoncés précédemment. N'ayant pas voulu opérer de différence quand au mode de financement, on y

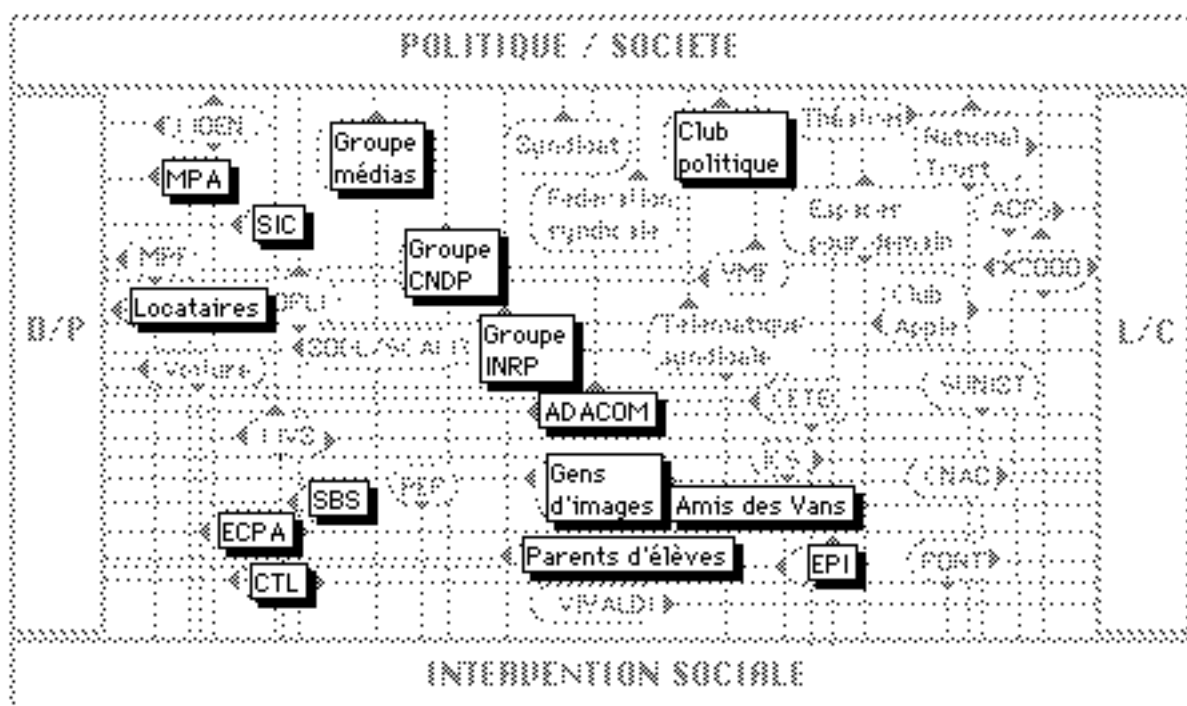
observe à la fois une association « classique », vivant des cotisations de ses membres (Adacom), quatre autres vivant des ressources dégagées par leurs activités de formation/animation (PONT, SBS et dans une moindre mesure l'ICS ⁶⁸ ou le CETEC), et des groupes de type associatif (groupe INRP ou Télématicque syndicale) soutenus par une structure institutionnelle.

La modélisation graphique permet de mettre également en évidence les tendances au bénévolat ou au salariat au sein du corpus. Certes, celui-ci ne saurait prétendre à une véritable représentativité ⁶⁹, mais nous avons tout de même constaté une répartition convenable entre les associations purement bénévoles et les associations para- (ou péri-) institutionnelles, ainsi que les figures suivantes vont le montrer :

⁶⁸ Qui en fait est en grande partie financé par M. Jean Painlevé lui-même (cf. chapitre 13).

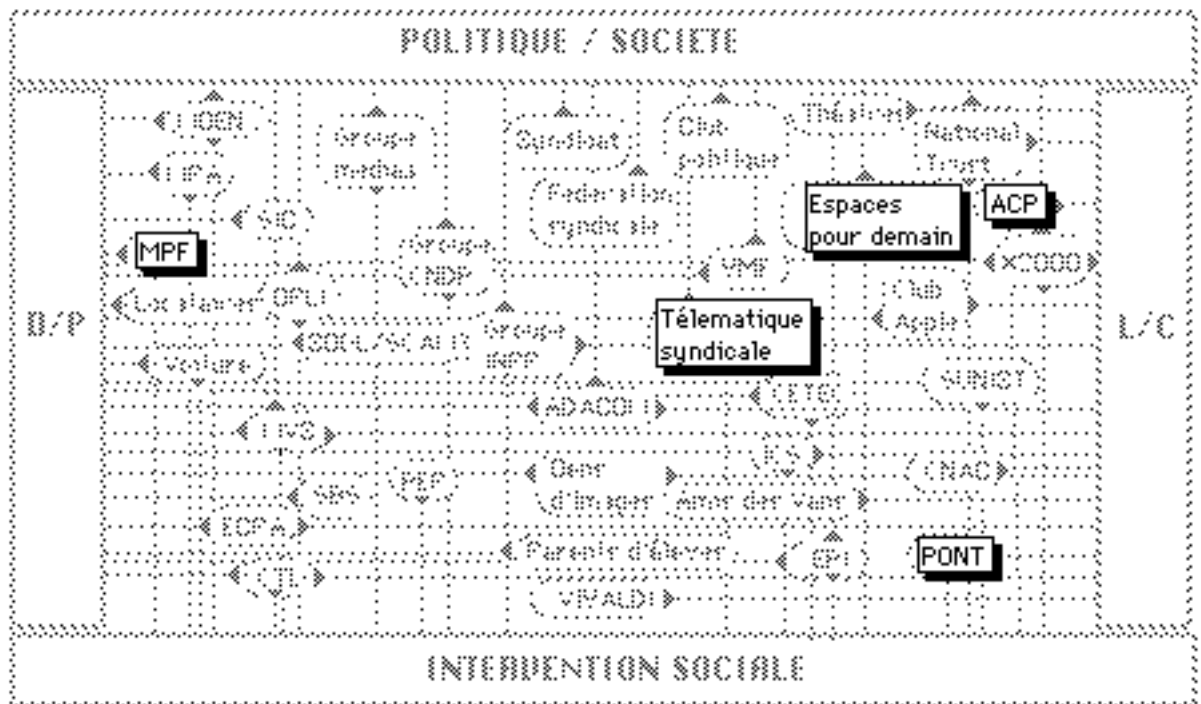
⁶⁹ Au demeurant, il serait très difficile de déterminer celle-ci avec suffisamment de précision, vu l'énorme imprécision des connaissances sur les associations.

.M9. **Figure 12.28.** Associations du corpus n'employant aucun salarié :



15 de nos 40 associations ont recours au seul bénévole, ce qui ne correspond évidemment pas à la proportion nationale (nettement plus élevée). Ceci s'explique par le fait que pour trouver des associations travaillant sur le terrain des médias, il a fallu les chercher du côté des structures-relais, moyennes ou grosses, capables de rémunérer un personnel spécialisé et coûteux.

.M9. **Figure 12.29.** Associations du corpus employant des salariés en faible nombre (associations de « service ») :

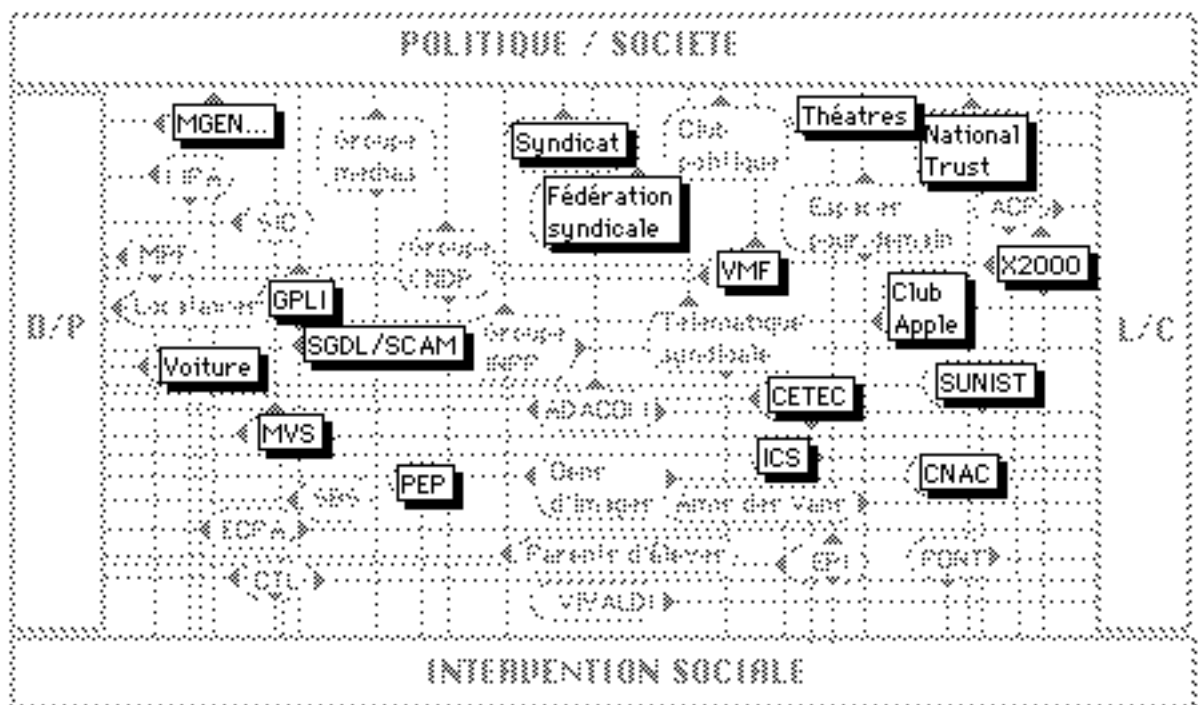


On a ci-dessus des associations assez diverses. MPF, les VMF ou Espaces pour demain sont des associations d'environnement assez classiques qui ne parviennent que tout juste à financer un salaire de secrétaire avec les cotisations de leurs membres et de maigres subventions de fonctionnement. PONT et le groupe de télématique syndicale se trouvent dans des situations très différentes. La première jouit d'une rente de situation auprès d'organismes de formation et le second dispose, ainsi que nous l'avons vu plus haut d'un service informatique extérieur, mais néanmoins à disposition du groupe.

On n'y trouvera pas les syndicats ou fédérations de syndicats alors que de grandes quantités de bénévoles (les syndiqués)

paient des permanents pour les représenter. En fait, nous considérons que les appareils constituent à eux-seuls des technostructures « *autoportantes* » (vu l'extrême diffusion du pouvoir réel des syndiqués de base), ce qui explique que nous ne les fassions pas figurer ici.

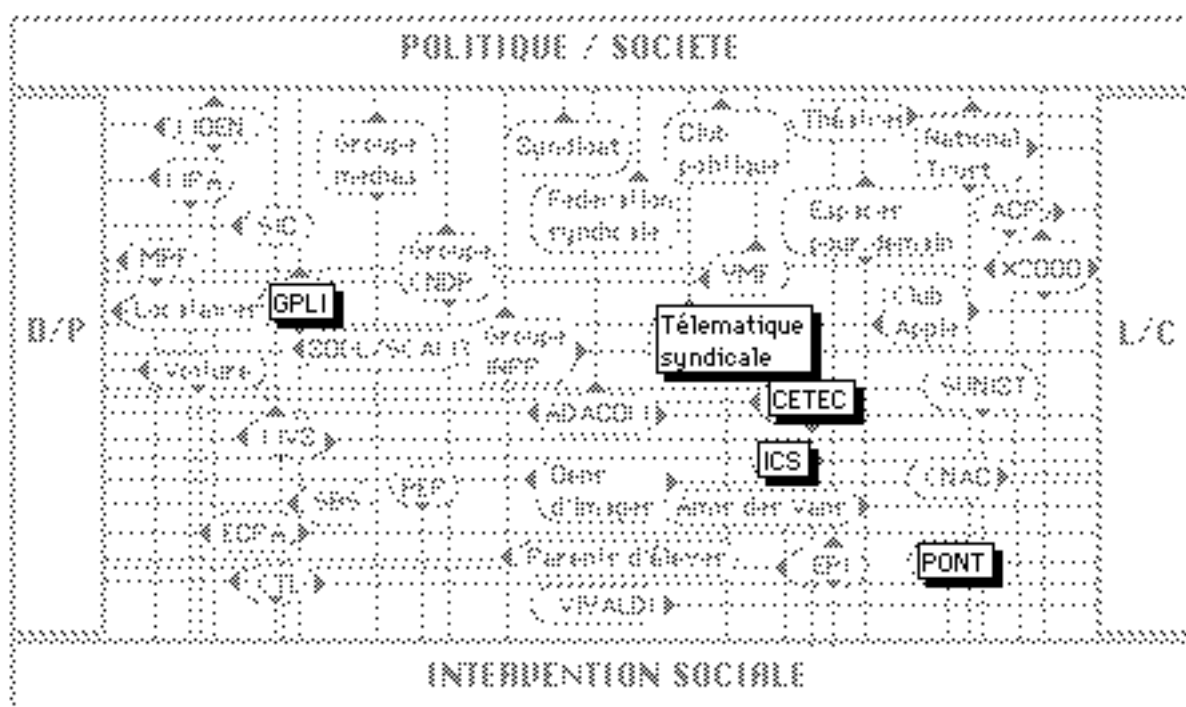
.M9. **Figure 12.30.** Associations du corpus employant davantage de salariés que de bénévoles :



Il s'agit presque de la situation inverse du schéma précédent. On remarque que s'y côtoient des énormes structures de service, indépendantes des pouvoirs publics comme la MGEN, les syndicats, les fédérations ou en Grande Bretagne le National

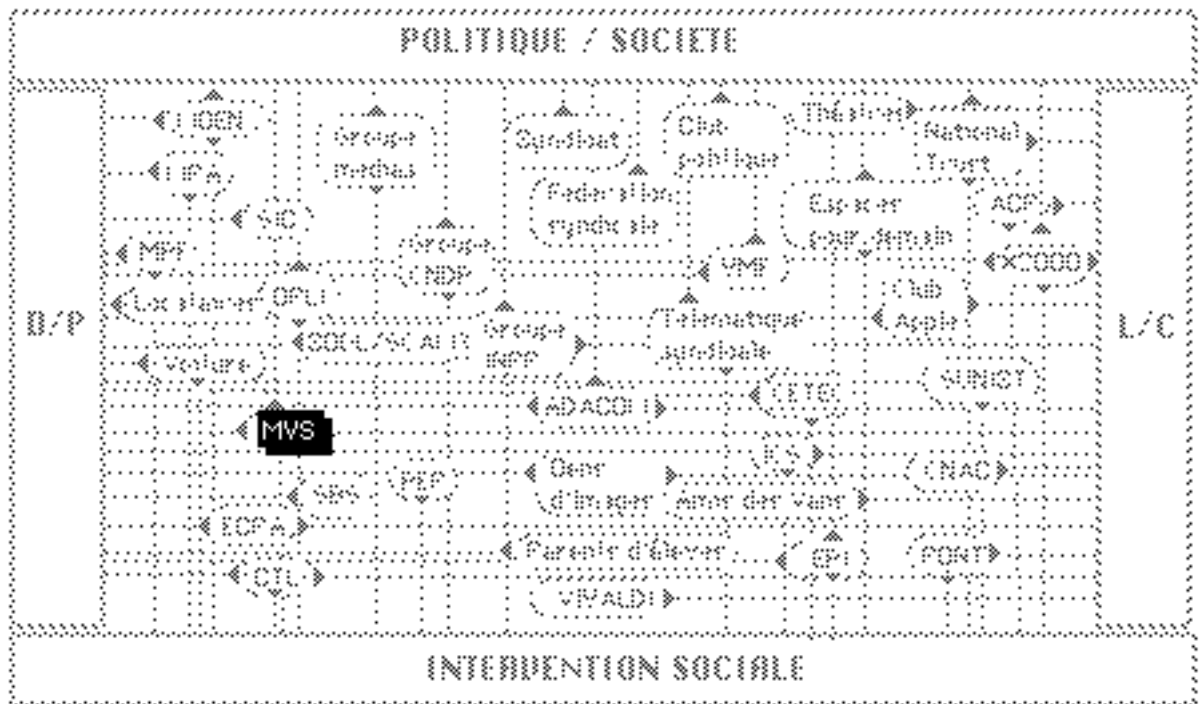
Trust ⁷⁰, et à une taille beaucoup plus réduite la SGDL/SCAM. On trouve aussi des officines para-institutionnelles de petite taille comme les PEP, MVS ou le CETEC, et enfin ce que nous nommerons les associations-relais comme les associations d'automobilistes, le club Apple, X2000, le CETEC, le groupe SUNIST (JournalRevue).

.M9. **Figure 12.31.** Associations de moins de 50 membres employant des salariés :



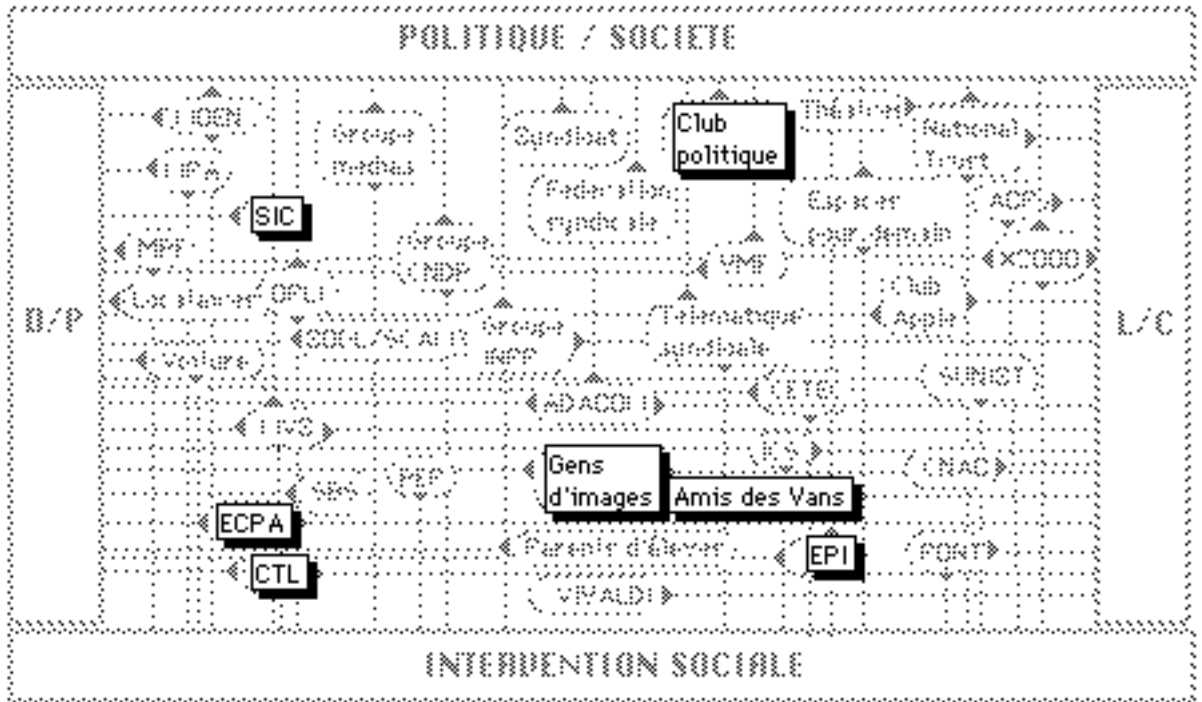
70 Qui offre à ses adhérents de très nombreux services dans le domaine de la visite des sites, de l'hébergement, etc.

.M9. **Figure 12.32.** Associations de moins de 100 membres employant des salariés :



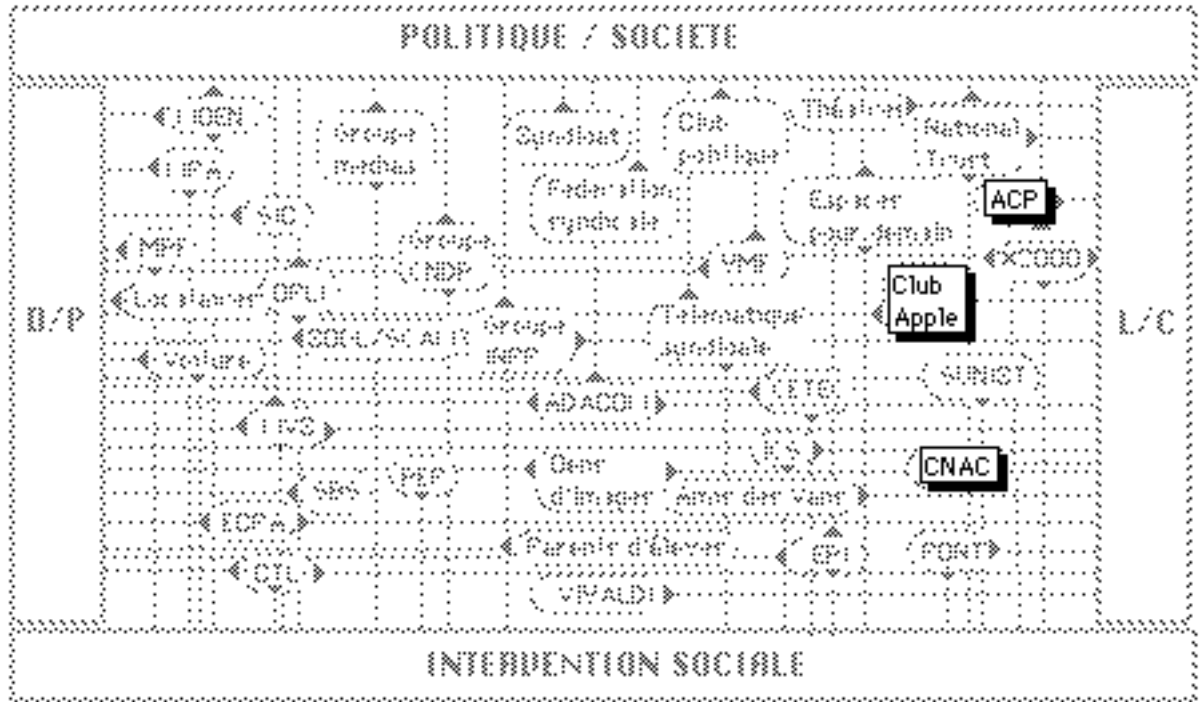
Dans le corpus considéré, ce critère n'apparaît guère représentatif. Il permet au moins de localiser l'association Media et vie sociale qui s'ajoute aux cinq associations de la catégorie précédente.

.M9. **Figure 12.33.** Associations de plus de 100 membres et n'employant pas de salariés :



Ce graphique fait apparaître des associations particulièrement dynamiques qui mènent des actions grâce au pur bénévolat de leurs membres.

.M9. **Figure 12.34.** Associations de plus de 1000 membres, pratiquant une certaine *innovation sociale* :



Seules trois associations de grande taille semblent être suffisamment innovantes pour figurer sur cette sélection (rappelons qu'il s'agit d'un corpus expérimental).

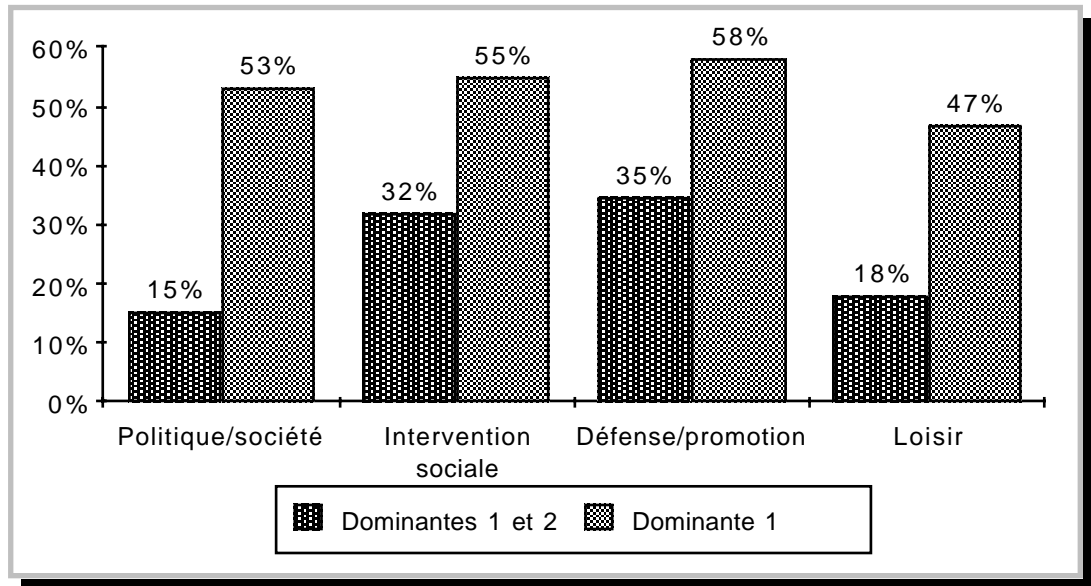
<p>.M1.12.6. Sous-catégorisations du corpus associatif</p>
--

Avant d'examiner plus en détail certaines des associations citées à la figure 12.7, il reste à examiner si l'ensemble du corpus expérimental est suffisamment représentatif de la variété associative que nous soulignons au premier paragraphe de ce chapitre. Pour le vérifier, nous allons l'examiner en fonction d'une autre typologie, développée dans une perspective différente, notre propre classification n'étant utilisée que comme témoin.

.M2.12.6.1. Rappel statistique de notre classification en quatre catégories

La figure ci-dessous reprend les données des paragraphes précédents, en séparant les dominantes des sous-dominantes afin de mieux repérer les tendances.

.M9. **Figure 12.35.** Classification du corpus expérimental en fonction de nos quatre catégories principales :



Si nous nous intéressons tout d'abord aux catégorisations des dominantes, nous remarquerons que le corpus expérimental se caractérise par une première égalité entre les catégories « *Politique/société* » et « *Loisirs/Culture* » (respectivement 15 et 18%), ce qui semble un premier gage d'équilibre ⁷¹. Il en est de même pour les catégories « *Intervention sociale* » (à tendance altruiste ou d'ouverture aux autres) et « *Défense/Promotion d'intérêts catégoriels* » qui constituerait de ce point

71 Même si, dans la réalité statistique, la part des affiliations à des associations politiques est sûrement bien plus faible. Rappelons qu'il n'existe pas de mesure précise des affiliations, ne serait-ce qu'en raison du flou entretenu par certaines associations sur le nombre de leurs membres.

de vue son négatif, puisque l'on observe respectivement 32 et 35% des affiliations à celles-ci. La comparaison de ces deux pôles montre que l'axe « *Intervention sociale-Défense/ Promotion d'intérêts individuels* » représente à peu près le double de son homologue « *Politique/société-Loisirs/ Culture* ». Cet écart correspond selon nous assez bien à la réalité des déclarations d'associations telle que nous l'avons en partie décrite au chapitre 5. L'axe « *social* » (au sens très large) restant une des plus profondes motivations de l'association des individus ⁷².

Si l'on examine à présent les classements en première et en seconde dominante, on constate une homogénéité plus grande encore avec des pourcentages presque égaux et voisins de 50% (le « score » plus faible de la catégorie Loisirs/Culture provenant d'une minoration volontaire des associations de loisirs ⁷³).

.M2.12.6.2. Notre corpus “à l'épreuve” d'une autre catégorisation

Ainsi que nous l'avons présentée et commentée, notre catégorisation a une ambition fonctionnelle de description la plus large possible de la complexité du milieu associatif. Il est

72 Même s'il existe de nombreuses ramifications complexes entre ces catégories, nous nous intéressons ici à leur aspect global.

73 Due au fait que nous n'avons que peu pratiqué et étudié ici les associations de « purs loisirs » (clubs de joueurs de boules, etc.) pourtant très nombreuses.

cependant des cas où, pour les besoins d'une enquête, on peut être conduit à rechercher d'autres regroupements ⁷⁴, plus adaptés à une analyse donnée.

Nous allons en examiner un exemple en envisageant comment notre typologie pourrait « *s'entendre* » avec une catégorisation extérieure que nous allons décrire brièvement.

En termes culturels et sociaux, il peut être utile de discriminer les associations qui se préoccupent plutôt de l'intérêt général de celles qui s'intéressent à la défense ou à la promotion d'intérêts particuliers.

En termes politiques, on peut vouloir repérer les associations-relais (d'une institution) ou enfin les associations laboratoires d'idées ou les lieux d'innovation dans les pratiques sociales.

Enfin, en termes plus « sociologiques », on peut avoir besoin de séparer les associations déclarées des groupes volontaires non permanents (mais développant une participation intense).

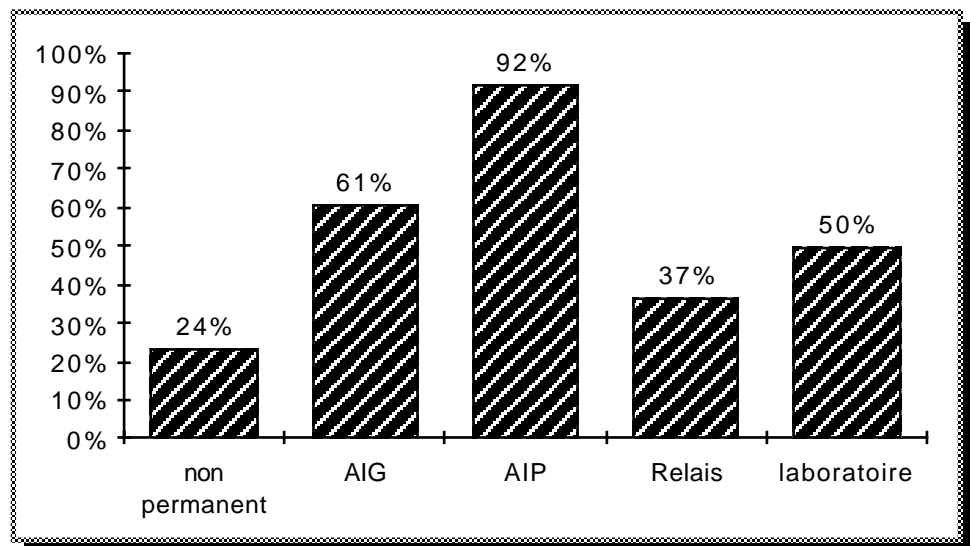
Une analyse minutieuse nous montrerait que ces catégories ne sont que des sous-ensembles de notre typologie générale. On notera en particulier que les « *associations d'intérêt particulier* » paraissent assez directement homothétiques de l'ensemble « *Défense promotion d'intérêts catégoriels* ». Comme le faisait remarquer Albert Meister, une typologie qui

74 Nous serions tenté d'avancer qu'une typologie bien conçue devrait intégrer cette possibilité de recoupements multiples et de génération de nouvelles catégories et sous-catégories, déduites de la typologie d'origine qui serait alors une sorte de « *typologie générative et transformationnelle* » (à l'instar des travaux de Chomsky dans le champ de la linguistique, et toutes proportions gardées, bien évidemment).

collerait trop au terrain n'aurait pratiquement plus de valeur générale, ne serait-ce que parce que certains de ses sous-descripteurs devraient être si fins que, par définition, ils auraient perdu tout caractère de description généraliste (et « générative »).

On trouvera sur la figure ci-dessous une première estimation de la répartition du corpus expérimental (les valeurs numériques que nous avons attribuées à chacun des items sont données à l'annexe E-20).

.M9.Figure 12.36. Classification du corpus expérimental en fonction de la typologie « parallèle » :



On constate immédiatement une grande variation des pourcentages d'appartenance à ces catégories. Nous allons les commenter dans les paragraphes suivants.

.M3.1. Groupements non permanents

Il s'agit d'un discriminant important entre les associations déclarées (qui ont un souci de pérennité) et les groupes qui naissent plus ou moins spontanément en ne se préoccupant pas de leur éventuelle disparition. C'est ainsi que l'on y retrouve le Club politique, le GPLI ⁷⁵, le Groupe CNDP, le Groupe INRP, le Groupe Médias, l'association des locataires ⁷⁶, les Parents d'élèves ⁷⁷, le groupe exploitant le serveur SUNIST, ou la télématique syndicale ⁷⁸.

Sur notre corpus expérimental, on constate l'importance non négligeable du pourcentage de cette catégorie (24%), alors qu'en fait, ses scores au plan national sont extrêmement réduits. Cette situation s'explique par le fait qu'en matière de médias innovants et d'associations chargées de les promouvoir, les situations ont été fortement évolutives, et que des groupes considérés comme permanents ou quasi-permanents ont disparu à l'occasion de la grande « purge » de la fin 1987 ⁷⁹.

75 Lequel a été « installé » comme structure interministérielle permanente à partir de septembre 1986.

76 Ou plus généralement de toutes les associations de « combat » local, de caractère spontané et dépendant d'une situation locale particulière.

77 Nous parlons ici des associations locales d'écoles, pas toujours nécessairement affiliées à l'une des grandes fédérations nationales. Le mouvement de fond qui a favorisé l'affiliation a subi une érosion non négligeable ces dernières années avec par exemple l'apparition de listes « indépendantes » ou « autonomes », jalouses de leur indépendance.

78 Et plus généralement tous les groupes péri-institutionnels créés à la faveur d'un rapport de forces institutionnel favorable et, de ce fait, politiquement très fragiles.

79 Peut-être faut-il y voir aussi le reflet de notre propre appétence pour les « associations de fait » laissant beaucoup de place à l'initiative ou à la création, de

En fait, les groupes, même très limités géographiquement et fonctionnellement, préfèrent presque toujours se *déclarer* en Préfecture ⁸⁰ ou bien préfèrent laisser dans l'ambiguïté des statuts-types de la loi de 1901 la question de leur pérennité ⁸¹. Faut-il y voir la manifestation d'un hypothétique désir latent d'institutionnalisation ou de « reconnaissance officielle », ou bien au contraire, la simple manifestation du peu de représentativité de ces groupes ? Dans l'état actuel de l'observation sur le mouvement associatif en France, il apparaît difficile de trancher.

.M3.2. Les associations d'intérêt général (AIG)

Bien que souvent employée, cette classification ne semble pas disposer de beaucoup de pertinence. En effet, son ampleur excessive mélange des associations par ailleurs aussi différentes que les partis politiques, les œuvres humanitaires ou les petites associations locales de défense ou de promotion. 61% du corpus peuvent être rangés dans cette catégorie, ce qui paraît essentiellement dû à son ambiguïté.

.M3.3. Les associations d'intérêt particulier (AIP)

préférence aux grandes structures péri-institutionnelles.

80 Et obtenir ainsi le « bulletin de naissance » de l'association, qui lui donne un premier air de « respectabilité » (il semble que ceci a été très exagéré par certains observateurs) et lui permet surtout de dialoguer ès-qualité avec les pouvoirs constitués (publics ou privés).

81 Cf. les articles sur la « dissolution de l'association ». On notera que très peu de statuts fixent une quelconque durée de vie, même formelle et très longue (comme dans le cas des sociétés « à 99 ans »).

Comme cette catégorie, très générale, peut renvoyer à chacun des descripteurs de notre typologie, on ne s'étonnera pas qu'elle soit affectée d'un pourcentage aussi élevé (d'autant plus que ceux-ci sont cumulables). La remarque précédente s'applique également.

.M3.4. Les associations-relais

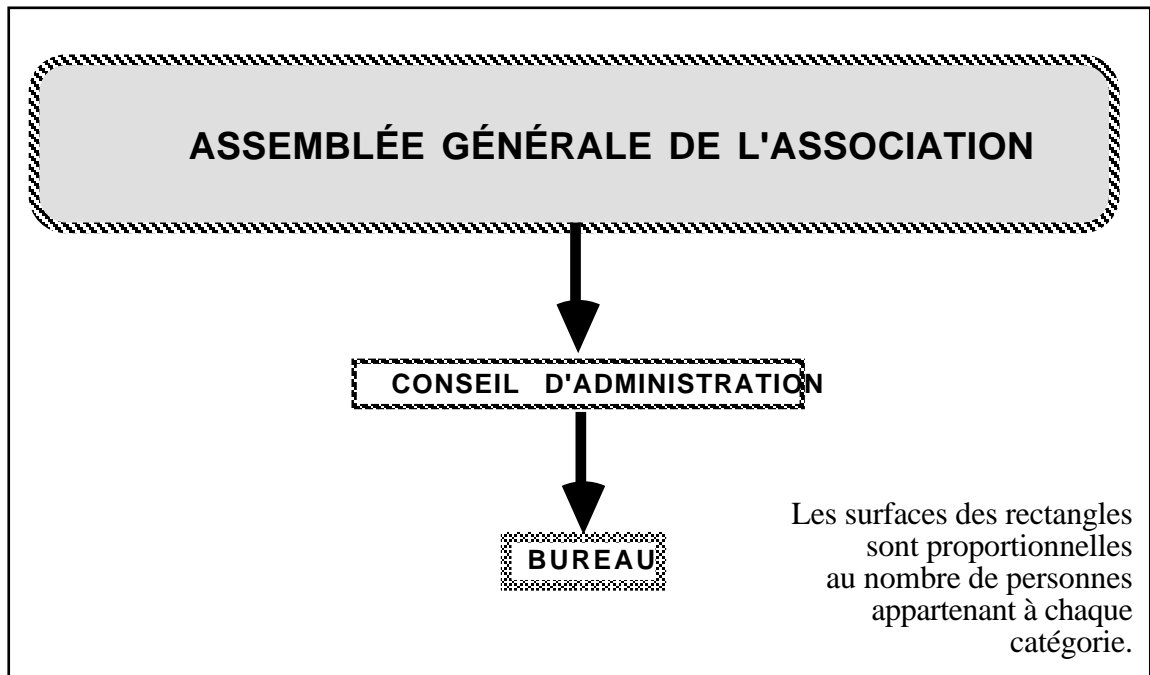
Nous les réétudierons dans les chapitres suivants (notamment avec X2000 et Media et vie sociale). Il s'agit essentiellement d'associations subventionnées par des institutions éducatives et culturelles, publiques ou privées, pour réaliser des actions que ces institutions ne peuvent ou ne veulent entreprendre, bien souvent afin de contourner les contraintes rigoureuses des célèbres « *règles de la comptabilité publique* ». L'informatique en a facilité la floraison depuis une dizaine d'années, avec des soutiens essentiellement d'origine publique (Agence de l'informatique ou ministères). Il semblerait qu'aujourd'hui, se développent des associations œuvrant dans des domaines plus directement culturels, en recevant des soutiens privés (sous forme de parrainage ou de mécénat par exemple). Nous traiterons ici de quelques associations qui ont développé leurs activités sur le terrain des médias innovants, ce qui explique le pourcentage relativement élevé (34%) de cette catégorie.

On peut aussi « repérer » les associations-relais en établissant une sorte de ratio entre leurs membres actifs ⁸² et leurs administrateurs. Dans une association classique, ce ratio oscille entre 3 et 50 (ce qui veut dire qu'il y a un administrateur pour entre 4 à 500 membres adhérents ⁸³. Au contraire, dans les association-relais, il dépasse rarement 2 ou 3, et se situe souvent entre 1 et 2, ce qui signifie qu'il y a tout juste 2 fois plus de membres que d'administrateurs.

82 Rappelons la distinction fondamentale entre les membres **actifs** ou adhérents qui disposent de voix *délibératives* (c'est-à-dire qui votent vraiment) et les membres **usagers**, associés ou participants qui ne disposent que de voix *consultatives* (c'est-à-dire qui ne votent pas). Voir à ce sujet le chapitre 5.10, p. 636.

83 Nous exceptons les très grandes associations dans lesquelles le ratio dépasserait les 50000 (par exemple le *National Trust*, la *MGEN*, etc.). Dans les associations les plus importantes numériquement, il se situe au maximum vers 500 (10 000 membres aux *Vieilles maisons Françaises* pour une vingtaine de postes au Conseil d'administration).

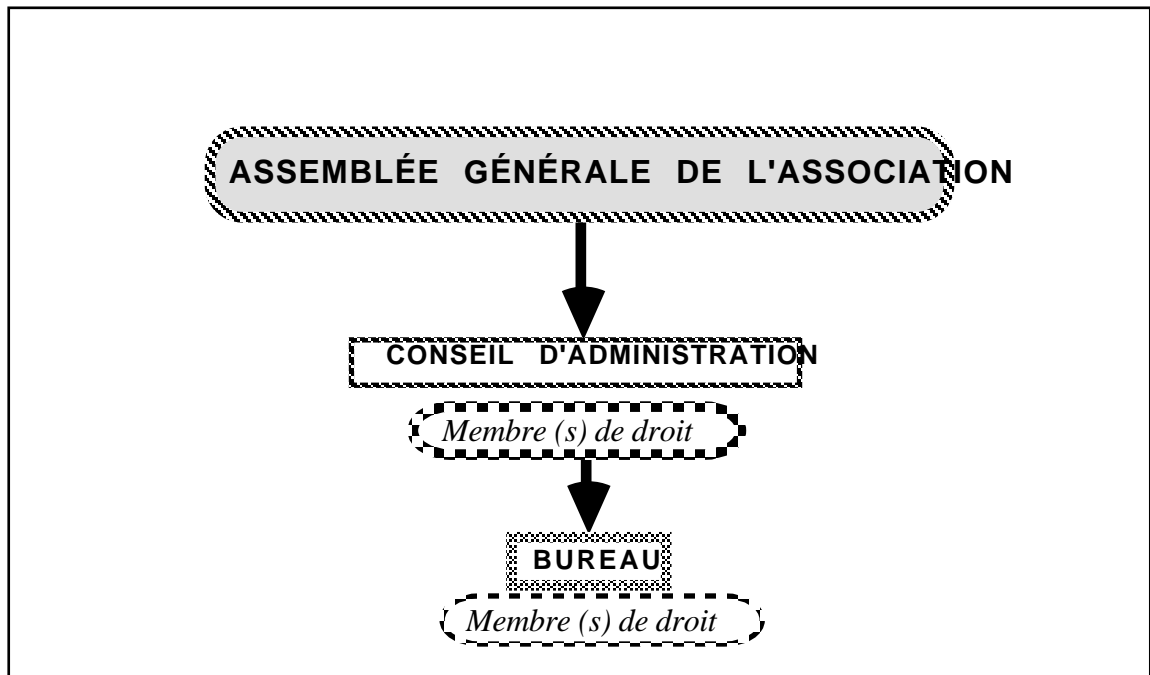
.M9.Figure 12.37. Adhérents et administrateurs. Schéma classique. Ratio supérieur à 4 ⁸⁴ :



On dispose encore d'un autre moyen de repérage assez aisé avec la présence de *membres de droit* dans les Conseils d'administration ou les Bureaux, et en particulier de cadre dirigeant nommé extérieurement, c'est-à-dire plus ou moins imposé à la base de l'association.

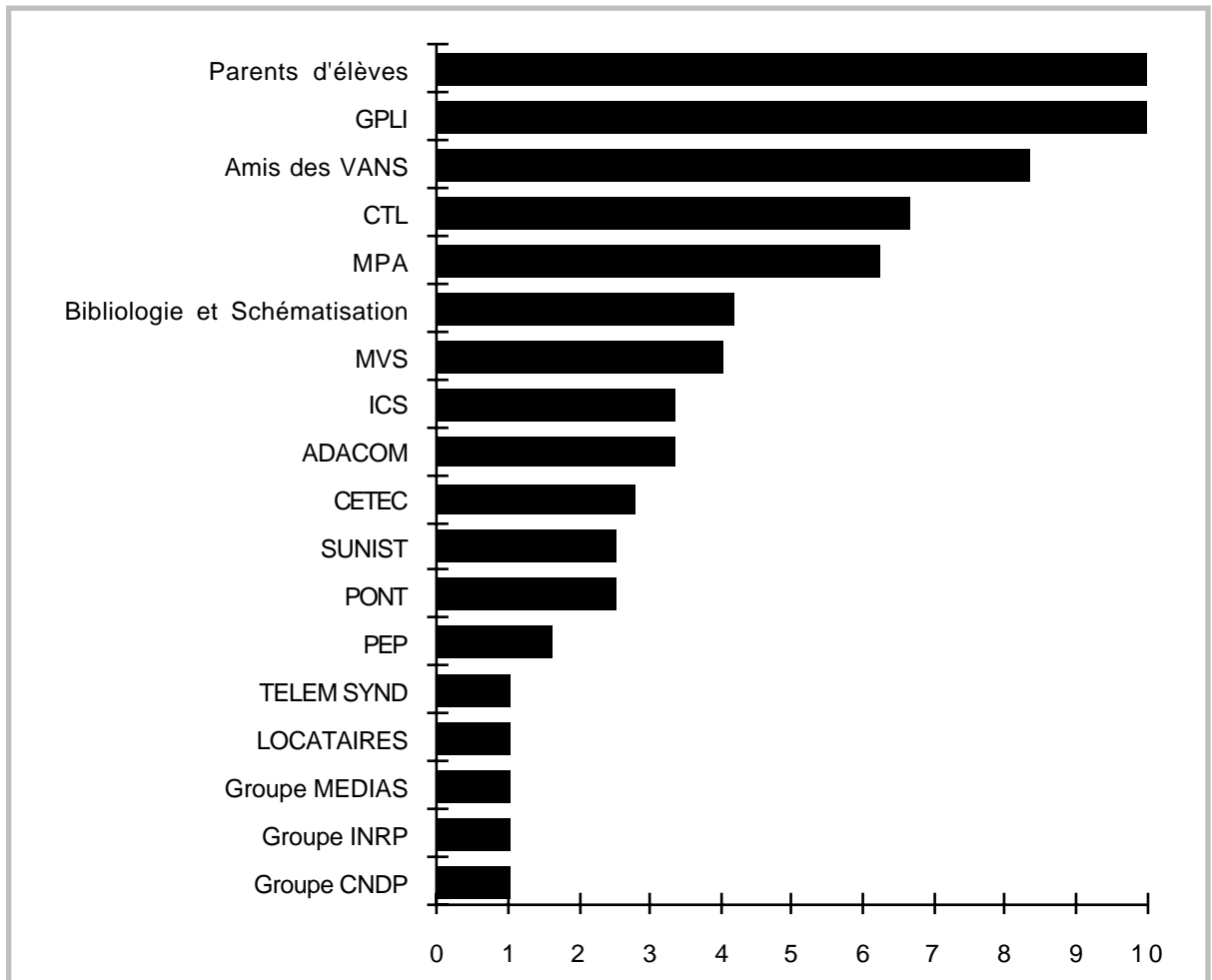
84 Nous avons volontairement choisi ce sens de représentation, en évitant les nombreux schémas allant de la « base » au « sommet ». Les associations étant des lieux sociaux dans lesquels les militants et les adhérents possèdent en principe vraiment le pouvoir, sans un trop grand nombre d'intermédiaires, il nous paraît utile de rappeler cette caractéristique en plaçant symboliquement les adhérents en haut de la hiérarchie des pouvoirs, même si dans les faits, il est de nombreuses associations qui se comportent plutôt comme des institutions, et considèrent les adhérents presque comme des « administrés ».

.M9.**Figure 12.38.** Adhérents et administrateurs. Schéma d'une association-relais. Ratio inférieur à 2 :



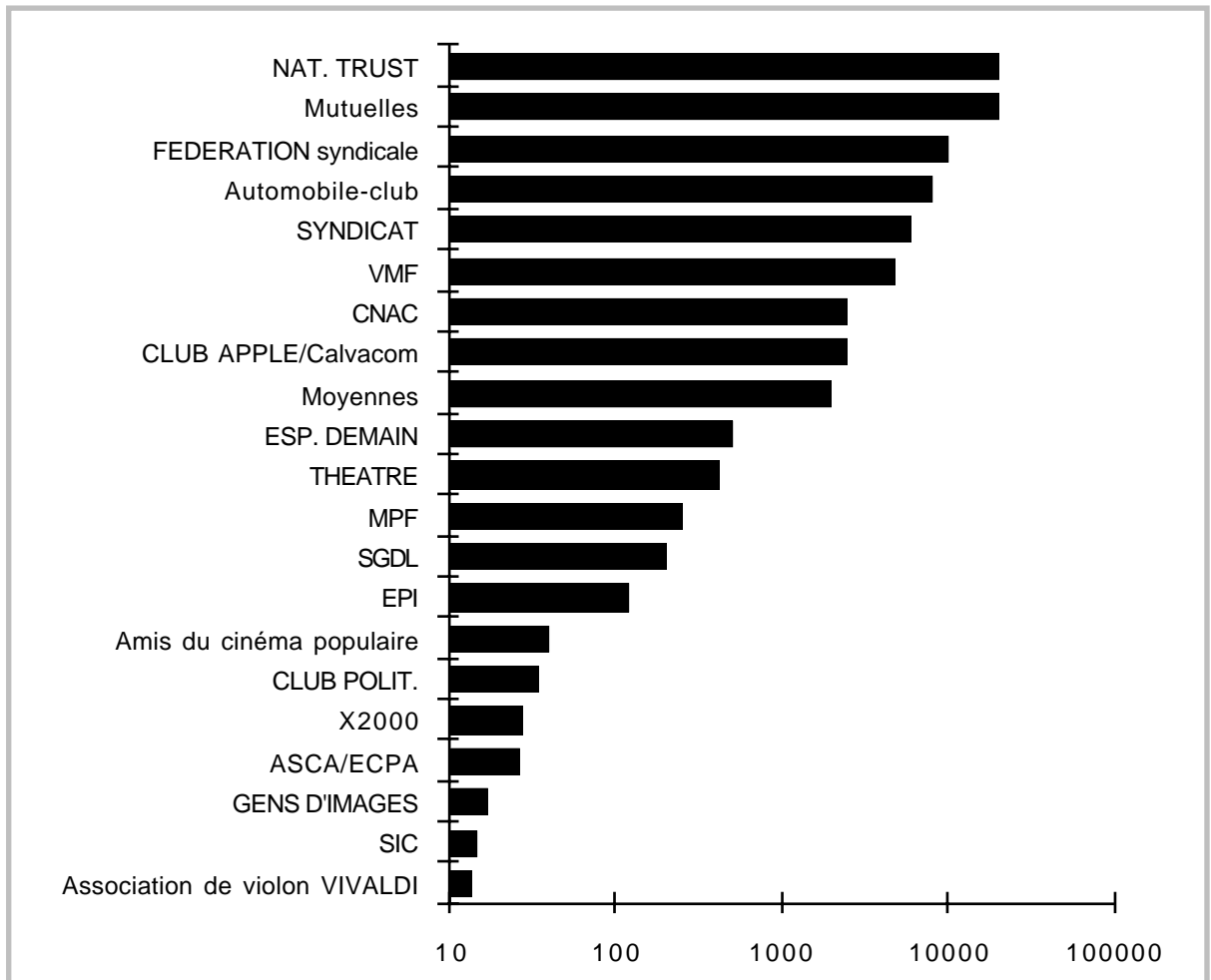
Dans les deux figures suivantes, nous avons classé les associations par ordre de ratios croissants. La figure 12.39 présente les ratios jusqu'à 10 (c'est-à-dire un membre sur dix faisant partir du Conseil d'administration).

.M9.Figure 12.39. Comparatif des ratios adhérents/administrateurs :



On remarque que ce ratio n'est pas vraiment significatif des différences entre associations indépendantes (Groupes CNDP et INRP, association de locataires, etc.) et les associations-relais caractérisées (PEP, CETEC, etc.). La figure suivante montre les ratios très élevés (jusqu'à un membre sur 10 ou 20 000 appartenant au Conseil d'administration).

.M9.Figure 12.40. Comparatif des ratios adhérents/ administrateurs :



Dans cette catégorie cohabitent des très grandes associations (National Trust, ou MGEN, provisoirement assimilée à une association), et des groupements de taille importante à moyenne comme les Gens d'image, les Maisons paysannes de France, Espace pour Demain, etc.

.M9.Figure 12.41. Comparatif des cotisations et autres ratios :

Associations	Effectif	CA	Ratio	cotis adhérents	cotis usagers
ADACOM	50	15	3,3	100	
Amis des VANS	100	12	8,3	30	
Amis du cinéma populaire	1000	25	40,0	50	
ASCA/ECPA	400	15	26,7	75	
Association de violon VIVALDI	150	11	13,6	100	
Automobile-club	200000	25	8000,0	150	
Bibliologie et Schématisation	50	12	4,2	100	
CETEC	50	18	2,8	20	5
CLUB APPLE/Calvacom	5000	2	2500,0	0	
CLUB POLIT.	700	20	35,0	300	
CNAC	50000	20	2500,0	100	
CTL	100	15	6,7	40	
EPI	3000	25	120,0	120	
ESP. DEMAIN	10000	20	500,0	170	80
FEDERATION syndicale	500000	50	10000,0	150	
GENS D'IMAGES	400	23	17,4	300	
GPLI	120	12	10,0	0	
Groupe CNDP	12	12	1,0	0	
Groupe INRP	8	8	1,0	0	
Groupe MEDIAS	10	10	1,0	0	
ICS	50	15	3,3	70	
LOCATAIRES	10	10	1,0	0	
MPA	50	8	6,3	50	
MPF	5000	20	250,0	120	
Mutuelles	1000000	50	20000,0	100	
MVS	100	25	4,0	80	
NAT. TRUST	1000000	50	20000,0	350	
Parents d'élèves	80	8	10,0	80	
PEP	40	25	1,6	50	3
PONT	50	20	2,5	80	
SGDL	5000	25	200,0	100	
SIC	300	20	15,0	75	
SUNIST	50	20	2,5	0	
SYNDICAT	300000	50	6000,0	500	
TELEM SYND	15	15	1,0	0	
THEATRE	5000	12	416,7	150	10
VMF	120000	25	4800,0	250	
X2000	500	18	27,8	120	
Moyennes	84405,13	20,2	1987,7	105	25
Ecart-type	239729	11,94	4893,32	109,48	37,12

On peut enfin chercher à établir d'autres statistiques, portant par exemple sur le coût des cotisations. Pour interpréter le tableau de la page précédente, il convient de ne pas oublier le fait que certaines associations proposent des cotisations très variables selon que celles-ci concernent les usagers ou les adhérents.

.M3.5. Les associations-laboratoire

Elles possèdent beaucoup de points communs avec les précédentes, en ce sens qu'elles sont le plus souvent fortement aidées par des institutions (plutôt publiques). La différence essentielle tiendrait au fait qu'elles restent à peu près libres de leurs objectifs et organisation générale et auraient moins de comptes à rendre. Il existe naturellement un rapport dialectique entre ces deux dernières catégories. Une association-relais en phase ascendante peut parfois parvenir à s'affranchir de sa tutelle et se transformer en douceur en laboratoire d'expérimentation sur les médias (bien que ceci soit assez rare), et réciproquement. On remarquera que notre corpus se révèle assez riche en associations de ce type (50%), ce qui s'avère logique eu égard à nos hypothèses générales.

Au terme de cette nouvelle étude du corpus à partir d'une catégorisation extérieure à lui, nous pouvons remarquer sa relative largeur représentative, au moins par rapport à notre objet d'étude. Il nous reste à présent à entrer davantage dans le vif du sujet et à décrire les traits les plus pertinents des associations citées. Au chapitre suivant, nous examinerons les associations d'environnement, de service social ou public ainsi que certains clubs. Nous consacrerons un chapitre (n°14) à Media et vie sociale et un autre (n°15) à X 2000 avant d'examiner la préparation du plan « Informatique pour tous » (au chapitre 16) pour conclure sur les associations, relais, alibis ou précurseurs du changement social (chapitre 17).